

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 02 Décembre 2025, à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq le 02 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÉS, Maire de Blaye.

Étaient présents :

Denis BALDÉS, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON et Mme SENTIER, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN GOJOSSO, Mme BAUDÈRE, M. CARDOSO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET et Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et représentés par pouvoir :

M. RENAUD à Mme SENTIER.

Étaient excusés :

Mme HOLGADO et M. JOUBE.

Étaient absents :

Mme LUCKHAUS et Mme DUBOURG.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PAIN GOJOSSO est secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le procès-verbal du 30 septembre 2025.

M. le Maire : Le procès-verbal de la séance du 30 septembre dernier fait-il l'objet de remarques ? Amendement ?

Mme SANCHEZ : Comme d'habitude, je ne l'ai pas reçu.

M. le Maire : Vous l'avez reçu par mail. Donc, hormis Mme SANCHEZ, tous les autres l'adoptent ? Merci.

Le procès-verbal du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Vous avez eu les 70 décisions. Je ne vais pas vous les exposer comme d'habitude, parce que nous avons un conseil municipal qui est lourd, ce soir. Je vais simplement vous demander si vous avez des questions sur l'une d'entre elles ou pas. S'il n'y a pas de questions, je vous remercie.

D/2025/115-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/117-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/118-	Relative à la convention de partenariat avec l'association Préface-Blaye et l'association Vivre Les Livres
D/2025/119-	Relative à la mise à disposition d'un chalet à usage commercial au profit de Mme Florence SORLUT, représentant la S.C.E.A PERLE OSTREA
D/2025/120-	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service pour la gestion du camping municipal
D/2025/121-	Mise à disposition de la salle Livemeuf au profit du Groupement de Soutien Commissariat de Bordeaux (GSCB)
D/2025/122-	Relative à la signature d'un contrat de location de toilettes cabines avec l'entreprise CADDENZ
D/2025/123-	Relative à la passation d'un contrat d'assurance – exposition « La fortif dans l'objectif »
D/2025/124-	Relative à la signature d'un contrat avec le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation
D/2025/125-	Modification de la décision D/2025/105 relative à des contrats de prestation de services dans le cadre de la sécurité événementielle
D/2025/126-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/127-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/128-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/130-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/131-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/132-	Relative à la passation d'un accord-cadre de fournitures – Fourniture et pose de matériel d'éclairage public
D/2025/133-	Relative à la passation d'accords-cadres de fournitures – Fournitures de bureau, scolaires et enveloppes / papier à entête
D/2025/134-	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
D/2025/135-	Relative à la passation d'accords-cadres de travaux – Travaux de maintenance, de mise en conformité de complément et de rénovation des installations dans les bâtiments communaux
D/2025/136-	Relative à l'abrogation de la décision n° D/2023/50 et l'institution du nouvel acte constitutif de la régie de recettes des droits de place et autres redevances

	d'occupation du domaine public
D/2025/137-	Relative à la passation d'un avenant n° 1 au marché public de travaux – remplacement sol sportif + traçage gymnase R Paul
D/2025/138-	Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « fourniture de services de télécommunication, fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés » 2024_A00_TELECOMS
D/2025/139-	Contrat d'hébergement des produits Paie et GRC / cimetière de la gamme E.Magnus
D/2025/140-	Relative à la passation d'un avenant au marché de prestation de services – Mise en œuvre d'une installation et d'une gestion de télésurveillance – levée de doute
D/2025/141-	Mise à disposition de tentes de réception de la Communauté de Communes de Blaye pour les Journées Européennes du Patrimoine
D/2025/142-	Relative à des contrats dans le cadre du festival Cita Delta
D/2025/143-	Relative à la signature d'un avenant n° 03 au contrat pour la gestion collective des déchets dangereux et non dangereux
D/2025/144-	Relative à la passation d'un contrat d'entretien d'orgues de l'église Saint Romain
D/2025/145-	Relative à la fourniture de lignes internet à la Mairie et au Centre Technique Municipal
D/2025/146-	Relative à la signature d'une offre de fourniture d'un Firewall
D/2025/147-	Relative à la convention de partenariat avec l'association COMMUNIMAGES
D/2025/148-	Relative à la passation d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Carte+ pour la migration des données
D/2025/149-	Relative à la passation d'accords-cadres de fournitures – Fourniture de denrées alimentaires
D/2025/150-	Relative à la passation d'un contrat « Responsabilité Civile » - Marche du Ruban Rose
D/2025/151-	Convention de mise à disposition de l'exposition « Rétrospective – 90 ans de bacs de Gironde »
D/2025/152-	Relative à la convention de partenariat avec Terres d'Oiseaux – Communauté de Communes de l'Estuaire
D/2025/153-	Relative à la signature d'un ordre de service pour le détachement d'un point de livraison gaz au logement du groupe scolaire Vallaeys
D/2025/154-	Relative à la convention de partenariat avec le lycée professionnel de l'Estuaire
D/2025/155-	Relative à la signature d'un ordre de service pour le rattachement provisoire d'un point de livraison pour le marché de Noël
D/2025/156-	Mise à disposition du Cloître du Couvent des Minimes au profit de l'association « Bordeaux Compostelle Hospitalité Saint-Jacques »
D/2025/157-	Mise à disposition de la Chapelle et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association Rotary Club Nord Blayais
D/2025/158-	Relative à la signature d'un contrat d'installation d'un destratificateur d'air

	rentrant dans le dispositif de la prime CEE
D/2025/159-	Relative à la passation d'un avenant au contrat d'abonnement au Service SAAS GEODP
D/2025/160-	Mise à disposition de tentes de réception de la CCB pour la Marche du Ruban Rose
D/2025/161-	Relative à la passation de marchés publics de travaux – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
D/2025/162-	Mise à disposition de plusieurs sites de la Citadelle au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
D/2025/163-	Relative à la passation d'un marché public de prestations de services – Contrat de conduite, entretien et dépannage P2
D/2025/164-	Relative à la signature d'un avenant n° 01 au contrat de service pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux
D/2025/165-	Relative à la convention de partenariat entre l'école Rosa Bonheur et la Ville de Blaye, service Médiathèque
D/2025/166-	Relative au renouvellement de l'abonnement à la plateforme collaborative INTERSTIS
D/2025/167-	Relative à la convention de partenariat entre l'école Groperrin et la Ville de Blaye, service Médiathèque
D/2025/168-	Relative à la passation d'un contrat d'assurance – exposition « Rétrospective – 90 ans de bacs de Gironde »
D/2025/169-	Mise à disposition de plusieurs salles du Couvent des Minimes au profit de l'association des parents d'élèves de l'école Rosa Bonheur
D/2025/170-	Relative à la signature d'une convention tripartite de partenariat avec l'association « Union Régionale Sportive Léo Lagrange Nouvelle Aquitaine » et le Stade Blayais Rugby Haute-Gironde dans le cadre de la mise en place du programme Léo Sports Job
D/2025/171-	Relative à la signature d'un avenant n° 02 au contrat de service pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux
D/2025/172-	Mise à disposition de plusieurs sites et bâtiments de la Citadelle au profit de l'association Citatrouille
D/2025/173-	Relative à la convention de partenariat concernant le dépôt encadré de matériel électroménager
D/2025/174-	Relative à la signature d'un avenant n° 04 au contrat pour la gestion collective des déchets dangereux et non dangereux
D/2025/175-	Relative à la convention de partenariat avec la peintre illustratrice Pascaline MITARANGA et l'association Préface Blaye
D/2025/176-	Relative à l'adhésion au SDHPA33 pour le camping municipal
D/2025/177-	Relative à la passation d'un accord-cadre de fournitures – Fourniture de produits d'entretien
D/2025/178-	Relative à des contrats dans le cadre de Noël Ensemble

D/2025/179-	Relative à la passation d'un marché public de travaux – Mesure conservatrice par bâchage des toitures des bâtiments de la Citadelle
D/2025/180-	Relative à la passation d'un contrat de services Bles transactions Saas
D/2025/181-	Mise à disposition de plusieurs salles du Couvent des Minimes au profit de l'association Acteurs en Citadelle
D/2025/182-	Relative au traitement des avis de mises en fourrière
D/2025/183-	Relative à la formation professionnelle « Gérer les conflits externes et les incivilités »
D/2025/184-	Relative à la passation d'un avenant n° 2 relatif au marché public de service – Assurance « Dommages aux biens »

1 - Démissions de deux conseillers municipaux

Rapporteur : M. le Maire

SUJET NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

Par courrier en date du 22 Septembre 2025, reçu le 25 Septembre 2025, Monsieur Stéphane ELIAS a donné sa démission au poste de conseiller municipal.

Par courrier en date du 28 Septembre 2025, reçu le 29 Septembre 2025, Monsieur Thierry DURANT a donné sa démission au poste de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer sur cette liste dont le siège devient vacant (...) ».

Cependant, la liste « Blaye avance ! » ne comporte pas de suivant. Les deux sièges de conseillers municipaux restent donc vacants.

Mme SANCHEZ : Concernant le point 1, je voudrais connaître les raisons de la démission de ces personnes. La rumeur dit que c'est en rapport avec la levée illégale du drapeau palestinien sur la mairie. Est-ce que vous confirmez ? Et surtout, quelles sont les conséquences pour la mairie de cette levée de drapeau ?

M. le Maire : Alors, le conseil municipal n'a pas pour objet de traiter les rumeurs. Ça, c'est le premier point. Écoutez, laissez-moi terminer. Nous avons la soirée à passer ensemble, donc je vous demande d'être raisonnable et de faire un effort et de terminer ce mandat de manière apaisée, Mme SANCHEZ, parce que vous avez du travail sur ce point-là à accomplir. Donc je ne traite pas les rumeurs au conseil municipal. Maintenant, si vous souhaitez connaître les raisons de leur démission, vous leur demandez et ils vous répondront certainement. Je vous remercie. Comme nous sommes arrivés au 27^{ème}, nous n'avons pas de candidats supplémentaires, donc nous resterons à 25 jusqu'à l'élection prochaine. C'est l'avant-dernier conseil municipal du mandat.

Mme SANCHEZ : Vous ne répondez pas à la deuxième question. Quelles sont les conséquences de la levée de ce drapeau pour la mairie ?

M. le Maire: Je n'ai pas à répondre à cette question. Je ne répondrai pas à cette question, madame. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous sommes sur les démissions des deux conseillers.

2 - Commissions communales - Modifications

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

A ce titre, par délibération du 11 Juillet 2020, le Conseil Municipal a créé 7 commissions et désigné ses membres.

Par délibération du 1^{er} Octobre 2024, le Conseil Municipal a modifié ces commissions et en a créé une 8^{ème}.

A la suite de la démission de Monsieur Stéphane ELIAS et de Monsieur Thierry DURANT, de la liste « Blaye avance ! », il convient de procéder à la modification des commissions communales suivantes :

- n° 2 – Culture / Tourisme / UNESCO / Jumelages / Animation patrimoniale ;
- n° 3 – Santé / Ecologie sociale et solidaire / Activités commerciales / Démocratie citoyenne ;
- n° 7 – Urbanisme / Habitat / Revitalisation urbaine / Mobilités / Patrimoine urbain et fortifié (COT).

Il est demandé aux conseillers municipaux de la liste « Blaye avance ! » de désigner le remplaçant de Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 2.

Madame Sandrine SENTIER est désignée pour remplacer Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 2.

Il est demandé aux conseillers municipaux de la liste « Blaye avance ! » de désigner le remplaçant de Monsieur Stéphane ELIAS au sein de la commission n° 3.

Madame Chantal BAUDÉRE est désignée pour remplacer Monsieur Stéphane ELIAS au sein de la commission n° 3.

Il est demandé aux conseillers municipaux de la liste « Blaye avance ! » de désigner le remplaçant de Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 7.

Madame Patricia MERCHADOU est désignée pour remplacer Monsieur Thierry DURANT au sein de la commission n° 7.

Pour : 20

Abstention : 1 (Mme SANCHEZ)

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3 - SMICVAL- Convention de mise à disposition de terrains publics pour l'implantation de colonnes aériennes - Ajout d'un nouveau point

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Par délibérations du 25 mars 2025 et 20 mai 2025, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets du Libournais Haute-Gironde (SMICVAL) relative à la mise à disposition de terrains publics en vue de l'implantation de colonnes aériennes.

Afin de tenir compte des observations des riverains de l'avenue Haussmann, il s'avère nécessaire d'ajouter un nouveau point d'apport collectif.

Ce point sera installé sur le parking situé rue des Maçons. La borne dédiée aux restes alimentaires, actuellement implantée en face (avenue Haussmann), sera déplacée sur ce nouvel îlot.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec les modifications apportées et tous les documents y afférents.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 20 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Mme SANCHEZ: Le SMICVAL a signé une convention dite SPGD dans laquelle il s'engage au nettoyage des dépôts au pied des bornes. Or, à ce jour, force est de constater que ces dépôts augmentent et qu'ils ne sont ramassés principalement et quotidiennement que par les agents des services techniques de la ville. Quand allez-vous exiger du SMICVAL qu'il respecte ses engagements et les services pour lesquels ils sont payés ? Enfin, il me semble que vous sortez vos agents de leurs missions habituelles au profit de la campagne politique en masquant les effets de cette réforme qui ne fonctionne pas et que vous avez pourtant signée et mise en place.

M. le Maire : Nous nous inscrivons en faux, Mme SANCHEZ, comme bien souvent avec vous. Les équipes du SMICVAL passent régulièrement les lundis et les jeudis pour assumer leur engagement inscrit dans la convention signée SMICVAL-Ville de Blaye. Il y a une brigade de week-end également qui est assurée par le SMICVAL pour nettoyer le gros lorsqu'il existe certains points de pollution. Sur l'échec de cette réforme, sur la mise en œuvre à Blaye, on s'inscrit également en faux là-dessus. À partir du moment où la plupart des habitants a un comportement citoyen, respectueux, ça se passe très bien, ça se passe plutôt très bien. Nous essayons de porter à la connaissance d'une minorité d'aller venir chercher leur carte pour qu'ils puissent activer les trappes. Ça fonctionne très bien. Personnellement, je l'utilise. Je peux vous assurer du changement par rapport à ce que je pouvais mettre dans la poubelle marron qui partait, dans le camion, puis se rendait à Lapouyade pour être enfouie. C'est l'enfouissement qui nous pose problème, vous le savez, puisque c'est là que nous sommes fortement sanctionnés financièrement par des taxes et le coût de l'enfouissement, c'est 180 € la tonne, de mémoire. Je peux vous dire que cette poubelle-là, ma poche, depuis que je détourne la matière organique dans ma famille, au bout d'une semaine, elle est au quart remplie. Ce qui veut dire qu'une poubelle, habituellement, que je pouvais remplir à minima une fois par semaine, qui partait à l'enfouissement, aujourd'hui ce n'est pas le cas parce que la majorité des

déchets part au biodéchet. J'ai été jusqu'à peser ma petite poubelle de biodéchets, les épluchures, et on a vite 2 kilos. Et vous multipliez ces kilos par 52 semaines, que vous multipliez par foyer, vous avez des milliers de tonnes. Et c'est cela que vise la réforme du SMICVAL dans sa globalité, c'est de réduire l'enfouissement par tous les moyens. Donc je confirme, par l'exercice, que ce nouveau tri dans mon foyer personnel, ça fonctionne. Donc je m'y rends régulièrement comme de nombreux blayais et je ne constate pas de pollution majeure sur le PAC auquel je me rends, à proximité de chez moi. Et je m'aperçois que d'autres PAC restent plutôt propres aussi. Après, nous concevons que dans un nouveau mode de collecte, il y ait quelques retards à l'allumage dans quelques foyers et ça rentrera dans l'ordre. Voilà. Je voulais vous dire également que je ne ressens pas les blayais massivement opposés à cette réforme. Pour être régulièrement sur le terrain et habiter la ville de Blaye, par rapport à certains élus qui me feraient des leçons sur l'échec de cette réforme et qui n'habitent pas la ville, n'est-ce pas Mme SANCHEZ, entre autres, je vous rappelle qu'il y a eu une manifestation samedi après-midi qui a réuni à peu près une cinquantaine de personnes dont très, très peu d'habitants de la ville de Blaye. Ça a été publié sur les réseaux sociaux, ce n'est pas moi qui ai pris les photos, on peut y reconnaître tout un chacun, chacun assume sa participation à la manifestation, chacun a le droit de manifester, chacun a le droit d'être opposé à cette réforme, il n'y a pas de problème. Moi, ce que je constate, c'est qu'il y avait très, très peu d'habitants et si les habitants étaient massivement remontés contre la municipalité et contre cette réforme, il y aurait eu à minima quelques centaines. Voilà, ce n'était pas compliqué samedi, à 15h, il ne faisait pas très beau temps, on ne va pas à la plage, ce ne sont pas les vacances, il n'y avait rien qui pouvait retenir la participation à cette manifestation, rassemblement devant le palais citoyen, à 15h. Voilà, Mme SANCHEZ. Donc nous allons continuer et vous verrez qu'après l'élection, on en parlera beaucoup moins. Cela ne sert qu'à à alimenter des polémiques de campagne électorale en vue de gagner des élections et faire mousser quelques candidats par-ci, par-là. Voilà. C'est tout ce que j'aurai à dire par rapport au SMICVAL.

M. MOINET : Monsieur le maire, chers collègues, bonsoir. Je ne vais pas faire de digression comme vous venez de le faire, ...

M. le Maire : Ce n'est pas une digression.

M. MOINET : ...puisque'on est en train de traiter d'acceptation ou pas d'une convention donc je m'opposerai bien entendu à cette convention, non pas parce qu'elle est mal écrite ou parce que ci ou parce que là. Les arguments, je vous les ai déjà donnés, vous les connaissez, mais tout simplement parce que ces points d'apport volontaire ne verront jamais le jour, ou du moins seront tôt ou tard enlevés. Voilà.

M. le Maire : C'est votre avis, M. MOINET. Vous avez le droit de l'avoir. Ce n'était pas une digression, je répondais à Mme SANCHEZ. Qui est favorable ? Merci. Qui s'y oppose ? M. MOINET. Qui s'abstient ? Et Mme SANCHEZ est favorable ?

Mme SANCHEZ : Mme SANCHEZ est favorable à la pose d'une borne puisque de toute façon on n'a pas le choix, mais elle n'est pas favorable au nouveau système de collecte.

M. le Maire : D'accord. Pas de souci.

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 1 (M. MOINET)

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

4 - Contrat de licence de marque "Citadelle de Blaye" - Autorisation du Maire à signer

Rapporteur : M. BROSSARD

La Citadelle de Blaye classée monument historique partiellement dès 1937 et dans sa totalité depuis 2009, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2008, est la propriété de la ville de Blaye depuis 1954.

Dans la cadre de sa politique de « réouverture des volets » initiée en 2011, la ville de Blaye a signé en 2014 une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 30 ans avec la société « Autour de la Citadelle », représentée par Madame Elina SANCHEZ, pour deux casernements. En 2016, la société « Autour de la Citadelle », représentée par Madame Elina SANCHEZ, a signé une seconde convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 30 ans pour deux autres casernements.

Parallèlement à cela, en 2015, Madame Elina SANCHEZ a fait enregistrer la marque verbale « Citadelle de Blaye » à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pour l'ensemble des produits de 11 classes (3 ; 6 ; 14 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 24 ; 25 et 28).

Le 29 juillet 2020, la ville de Blaye a saisi le directeur général de l'INPI d'une requête en nullité de la marque « Citadelle de Blaye » déposée abusivement par Madame Elina SANCHEZ pour l'ensemble des classes.

Le 31 décembre 2020, Madame Elina SANCHEZ a résilié unilatéralement la convention d'occupation temporaire dont elle était bénéficiaire portant sur les deux casernements qu'elle exploitait en boutique de souvenirs.

Le 25 mai 2021, le directeur général de l'INPI statuait sur l'annulation partielle de la marque verbale déposée par Madame Elina SANCHEZ pour certains produits des classes 3 ; 6 ; 14 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 24 ; 25 et 28 ; concluant que l'utilisation de la marque « Citadelle de Blaye » par un tiers était « de nature à porter atteinte aux intérêts de la commune de Blaye sur le nom « Citadelle de Blaye » pour les produits précités, le public étant susceptible d'être trompé sur la provenance des produits en cause ou sur l'apparence de garantie officielle de ces derniers, et la prive de la possibilité d'exploiter le nom « Citadelle de Blaye » pour identifier ses actions et en contrôler l'usage dans le domaine des souvenirs touristiques. ».

Dans un souci de protection et ainsi éviter que cette situation ne se reproduise, la ville de Blaye dépose, le 2 août 2021 à l'INPI, la marque verbale « Citadelle de Blaye » pour certains produits des classes 3 ; 6 ; 8 ; 9 ; 14 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 24 ; 25 ; 26 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 35 et 41.

Afin de permettre à l'Office de Tourisme Intercommunal de Blaye d'utiliser la marque verbale, propriété de la ville de Blaye, il est nécessaire d'établir un contrat de licence de marque. La ville de Blaye concède ainsi à l'Office de Tourisme une licence non exclusive d'exploitation de la marque « Citadelle de Blaye » pour l'ensemble des produits et services désignés dans l'enregistrement auprès de l'INPI.

Le contrat serait signé pour une durée de 5 ans et la licence consentie à titre gratuit.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de Blaye s'est réuni le 5 novembre 2025 et a délibéré à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de licence de marque « Citadelle de Blaye » et tout acte afférent.

La commission n°2 (Culture / Tourisme / Unesco / Jumelages / Animation Patrimoniale) s'est réunie le 13 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : Mme SANCHEZ, vous savez que normalement on ne traite pas les affaires personnelles en conseil municipal ? On vous l'a rappelé plusieurs fois...

Mme SANCHEZ : Absolument, mais je note une nouvelle fois que les attaques personnelles...

M. le Maire : Excusez-moi, on vous l'a rappelé plusieurs fois durant ce mandat, depuis que vous siégez au sein de cette assemblée.

Mme SANCHEZ : Pas du tout. Pas plusieurs fois.

M. le Maire : Et vous n'avez pas l'air de comprendre la notion d'intérêt privé et d'intérêt général, madame.

Mme SANCHEZ : Alors monsieur, puisqu'une nouvelle fois les attaques personnelles dont vous faites systématiquement usage dans ce conseil, envers moi mais également envers mes prédécesseurs et globalement envers tous ceux qui osent être en désaccord avec vous, dans ce contrat de licence il n'y a aucune valeur ajoutée, ni à citer mon nom, ni à celui de ma société, si ce n'est un objectif de discrédit envers ma personne. Puisque vous m'incriminez personnellement avec des affirmations incomplètes et orientées, je vais rétablir quelques faits. La marque verbale Citadelle de Blaye n'était pas protégée et libre de droit. Elle n'a pas été déposée de manière abusive, mais en toute légalité. De 2015 à 2020, les produits siglés étaient fabriqués dans et autour de la Citadelle. Ils ont été commercialisés exclusivement dans la Citadelle. Les profits générés par ces produits ont été utilisés pour financer la rénovation des toitures de deux casernements. Enfin, durant cette période, la marque a été protégée puisque mon avocat, financé par les soins de mon entreprise, a fait retirer des produits commercialisés par une entreprise du Médoc qui associait la marque à des fleurs tropicales sur des supports chinois ou encore des porte-clés chinois vendus par un site internet autoproclamé comme étant celui de la citadelle de Blaye et contre lesquels vous n'avez jamais rien fait. Je n'ai jamais été bénéficiaire d'une convention d'AOT, mais bien la SAS Autour de la Citadelle, société dont je ne suis que la gérante. C'est la SAS qui a résilié la convention dans le cadre des clauses de sortie prévues par ladite convention. Cette résiliation est intervenue suite à une perte de confiance envers la municipalité et dans le strict respect de la convention. Vous avez en effet, en toute illégalité, refusé d'honorer un contrat juridique passé entre nos avocats, dûment mandatés par nos soins respectifs. Ledit accord devait nous laisser le délai nécessaire pour financer la rénovation des deux toitures supplémentaires. La SAS Autour de la Citadelle a, quant à elle, respecté sa part du contrat. Elle avait signé une convention dont elle n'était plus en mesure d'honorer les termes. La convention prévoyait une rupture en cas de non-respect des délais. Elle a donc été rompue, puisque les délais ne pouvaient plus être respectés. Il n'y a pas d'unilatéralité. Maintenant, revenons-en à la marque. Vous avez fait le choix de dépenser l'argent du contribuable

en engageant un avocat pour prendre possession de cette marque. Il vous aurait juste suffi de la demander. Vous auriez ainsi économisé l'argent du contribuable. En plus, la Ville de Blaye n'ayant pas le droit de générer des profits avec une marque commerciale, vous avez donc privé la citadelle et le contribuable blayais de moyens et vous venez de transférer ces revenus à l'intercommunalité. En revanche, la SAS et moi-même, qui ai choisi de travailler sans me rémunérer durant plus de deux ans, nous faisons profiter la citadelle des revenus de cette marque. Ceci est un fait que vous ne pouvez pas contester. Et je n'ai pas souvenir de vous avoir vu, vous, ni un de vos adjoints, renoncer à vos indemnités, ne serait-ce qu'un seul mois. La tendance étant plutôt à l'augmentation de vos indemnités, 15% l'année dernière, et tendance également au cumul des mandats et des émoluments qui vont avec. Pour terminer, sachez que les Blayais ne sont pas dupes du calendrier. La marque a été déposée depuis 2015 sans aucune réaction de votre part. Comme par hasard, en 2020, alors que je suis sur une liste d'opposition pour les élections municipales, vous saisissez l'INPI et une campagne de dénigrement à mon égard est mise en place. Comme par hasard encore, alors que vous êtes propriétaire de la marque depuis 2021, vous choisissez le début de la période de campagne électorale pour traiter cette affaire. CQFD, même si vous vous trompez de cible puisque je ne suis pas candidate à votre remplacement.

M. BROSSARD : Je vais essayer d'être juste factuel, donc pas comme vous, sur un certain nombre de réponses. Non. La première chose, d'ailleurs vous dites qu'une municipalité ne peut pas faire de commerce sur une marque, vous avez tort, puisque plein de communes le font. Quand elle possède un monument, ... si, si, Mme SANCHEZ, sous la forme de régie, nous avons le droit d'avoir des recettes...

Mme SANCHEZ : Ce n'est pas possible.

M. BROSSARD : Eh bien, écoutez, Mme SANCHEZ, vous avez forcément raison, toujours raison. Je vous dis que si. Ensuite, je voudrais rappeler effectivement que vous avez rendu le casernement, si, si, de manière unilatérale les deux casernements puisque ce n'est pas le choix de la municipalité. La municipalité vous avait demandé juste, à l'époque, de, et vous l'avez souligné mais de manière un peu biaisée, à l'époque, la municipalité vous a demandé de remplir vos obligations contractuelles qui étaient de faire vos travaux dans les temps qui vous étaient impartis. Vous avez rendu au moment où vous avez rendu le casernement, vous n'avez pas fait les travaux qui étaient contractuels. Donc, quand vous dites dans vos propos, que les revenus de la marque vous ont permis de faire les travaux, ce n'est pas vrai. Vous vous êtes approprié de façon privée quelque chose qui appartenait à toutes et tous pour faire du commerce.

Mme SANCHEZ : Ce n'est pas vrai.

M. BROSSARD : Mme SANCHEZ, vous n'avez pas la parole.

M. le Maire : Chacun son tour.

M. BROSSARD : Je ne rigole pas. Vous avez induit, Mme SANCHEZ, vous vous êtes approprié une marque qui appartient à toutes et tous. La Citadelle appartient à tous les blayais. Et si, Mme SANCHEZ. Et donc, vous dites que vous vous êtes servi des revenus de vente des produits de cette marque pour financer les travaux des casernements, or, c'est ce que vous avez dit, or, vous n'avez pas fait de travaux dans ces casernements que vous avez rendus. Vous avez conservé deux casernements. En plus, vous dites que vous avez, ce sont vos propos, rendu ces deux casernements puisque la confiance était

rompue entre la municipalité et vous, ou la société dont vous êtes la gérante. Mais pourquoi n'avoir pas rendu la totalité des casemements, Mme SANCHEZ, dans ce cas-là ? La confiance, elle était rompue juste pour deux sur quatre. Donc les deux autres, où vous avez effectué les travaux, ceux-là, vous les avez conservés. Donc vous avez exploité, pendant un certain nombre d'années, un casement, avec, je le rappelle, une redevance très faible, puisqu'il est, en contrepartie, demandé à effectuer des travaux. Redevance qui, je le rappelle, est de 1 000 € par casement par an, donc ça fait 80 € par mois, à peu près, de loyer pour un commerce, donc vous avez exploité pendant des années ce commerce sans y faire un seul travaux. Et ensuite, vous nous l'avez rendu. C'est votre droit le plus absolu, c'était le terme de la convention, il n'y a aucun souci là-dessus. Ce n'est pas le reproche qui vous est fait. Le reproche qui vous était fait à l'époque était effectivement d'avoir indûment déposé cette marque Citadelle de Blaye. Et si ce n'est pas parce que vous étiez dans l'opposition que la marque d'un seul coup... Non, Mme SANCHEZ. C'est parce que je ne passe pas, moi, ma vie, et puis excusez-moi d'avoir été élu qu'en 2020, je n'étais pas élu avant, et je ne passe pas ma vie devant le tableau de l'INPI pour voir quelles marques ont été déposées ou pas. Je suis désolé, j'ai un peu autre chose à faire, donc je ne fais pas ça. Et donc ce sont des blayais qui se sont émus d'avoir constaté, parce que vous leur avez demandé de ne plus utiliser cette marque puisque vous en étiez la propriétaire, à juste titre. Votre démarche était justifiée puisque vous étiez propriétaire de cette marque.

Mme SANCHEZ : Ah, je croyais que c'était indûment ?

M. BROSSARD : Non, le dépôt est indûment. Là, le fait que vous alliez voir des blayais pour leur dire de ne pas utiliser la marque qui appartient à tout le monde était justifié puisque vous aviez déposé la marque. Et c'est pourquoi nous avons fait une demande, un recours en nullité, parce que vous vous étiez approprié indûment cette marque. Mes propos sont très clairs là-dessus. Voilà, je terminerai là-dessus. J'ai essayé d'être le plus factuel possible.

Mme SANCHEZ : Je vous réponds parce que quand vous êtes factuel, vous oubliez plein de choses. Oui, oui, vraiment. Vous oubliez de dire que nous avons demandé un délai supplémentaire, que les revenus de la marque Citadelle de Blaye ont servi à financer les toitures du premier magasin, que j'ai déménagé ensuite dans le deuxième magasin, et que nous avons demandé un délai supplémentaire. Donc ne racontez pas n'importe quoi, et vous mentez en disant que la municipalité n'était pas au courant de ce dépôt de marque avant 2020, puisque, M. BALDÈS l'a dit lui-même dans les journaux, il était au courant depuis 2016. Je vous amènerai les journaux, je les ai tous gardés.

M. le Maire : Ecoutez, vous savez qu'avec vous, le débat est complètement stérile. Il ne sert strictement à rien. Depuis que vous êtes rentrée dans ce Conseil. Vous passez votre temps dans une opération de démolition contre l'action municipale. Donc nos échanges ne servent à pas grand-chose. Je rectifie une fausse information supplémentaire qui est sortie de votre bouche, c'est hors sujet complet, mais je me dois de la rectifier envers le public, les collègues et les internautes. Nous n'avons pas augmenté de 15% les indemnités des élus. Il suffit de prendre la ligne budgétaire d'une année sur l'autre et vous verrez qu'il n'y a pas eu d'augmentation de 15%. Et on arrête là, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : 2024, l'augmentation de 15%, vous mentez.

M. le Maire : Non, non, non. Ce n'est pas vrai. On arrête là. S'il y a menteuse, ici, nous savons où elle est. Donc, c'est très simple, je vous demande demain matin ou d'ici la fin

de semaine d'aller voir notre DGS et vous constaterez budgétairement qu'il n'y a pas eu d'augmentation de 15%. C'est absolument faux. On a essayé de vous l'expliquer. Le problème c'est que vous entendez mais vous n'écoutez rien. Donc l'échange est complètement stérile avec vous. Il n'y a pas eu d'augmentation de 15%. C'est absolument faux. On a dû revoter les indemnités parce qu'il y a eu une modification dans le nombre des élus dans l'exécutif. Donc, il a fallu les revoter et on a revoté ce fameux 15% qui était déjà existant depuis 2008. Mais ce n'est pas la peine de faire l'ébahie, de faire votre sourire de vierge effarouchée. Ce n'est pas la peine.

Mme SANCHEZ : Pardon ? Monsieur, vous retirez ça tout de suite.

M. le Maire : Ben non.

Mme SANCHEZ : Absolument, si. C'est inadmissible. C'est sexiste.

M. le Maire : Ah ben, non, pas du tout.

Mme SANCHEZ : Ah ben si.

M. le Maire : Ben non.

Mme SANCHEZ : Non mais attendez, est-ce que je vous traite de petit nabot, moi ? Alors vous ne me traitez pas de vierge effarouchée. Non mais c'est quoi ces manières ?

M. le Maire : Je n'ai pas dit cela.

Mme SANCHEZ : C'est quoi ces manières ?

M. le Maire : Je n'ai pas dit cela, Madame.

Mme SANCHEZ : Non, non, je suis désolée, vous l'avez bien dit, c'est enregistré, on va y repasser.

M. le Maire : J'ai dit « vous souriez comme une vierge effarouchée ».

Mme SANCHEZ : Non, non, non, ça suffit. Vous ne me traitez pas de cette manière. Restez poli, monsieur

M. le Maire : J'ai dit « ce n'est pas la peine de prendre le sourire d'une vierge effarouchée ». Je ne vois pas ce qu'il y a d'insolent.

Mme SANCHEZ : Restez poli et retirez ça immédiatement parce que ça va très mal finir et ça va finir au tribunal. Ça c'est inadmissible.

M. le Maire : Allez-y au tribunal.

Mme SANCHEZ : Oui, oui, on va y aller, là. Là, on va y aller. Ça fait un moment que ça me chatouille mais là, on va y aller.

M. le Maire : Eh ben, allez-y

Mme SANCHEZ : Taisez-vous, monsieur, vous êtes sexiste.

M. le Maire : Vous m'avez complètement insulté sur des derniers conseils, madame. Depuis que vous êtes ici, de toute façon c'est comme cela.

Mme SANCHEZ : Oui.

M. le Maire : Vous n'avez jamais passé une seule heure pour l'intérêt général dans cette municipalité. Je ne vous ai vue nulle part. Nulle part, vous ne participez à rien. Par contre, au conseil municipal, pour démolir, alors là, vous êtes forte, mais ça s'arrête là. Et vous racontez plein d'inepties. On vous a déjà démontré tout un tas de choses fausses... On a passé des heures là-dessus.

Mme SANCHEZ : Encore une fois, des attaques personnelles, je vous prie de cesser, monsieur.

Mme SARRAUTE : Madame SANCHEZ, il y a quand même quelque chose qui me choque. Il y a une règle dans un conseil municipal, c'est qu'on n'intervient pas sur des sujets qui sont personnels. Quand il s'agit de sujets personnels et que l'on est impliqué, nous, en tant qu'élus, on se doit de se taire et de ne pas prendre la parole. Ça, c'est inscrit dans le code du conseil municipal. Et moi, personnellement, quels que soient les propos qui sont tenus ce soir, cette première, comment dirais-je, dérogation à la règle me choque. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme SANCHEZ : Moi, je suis choquée par le fait qu'on me cite nommément et qu'on met ça sur le tapis à chaque fois qu'il y a des élections alors que ça n'a aucun intérêt aujourd'hui pour ce qui est voté.

Mme SARRAUTE : La délibération, Mme SANCHEZ, elle a pour sujet...

Mme SANCHEZ : La délibération... Il n'y a aucune valeur ajoutée à citer mon nom ni celui de la société dont je suis gérante. Aucune. C'est juste pour dénigrer les gens. Et je suis citée nommément. Ce n'est pas admissible non plus. Et j'ai donc, dans ces conditions, le droit de répondre.

M. le Maire : Merci, Mme SANCHEZ.

M. MOINET : Monsieur le Maire, dans cette affaire, je ne prendrai pas part à la discussion sauf que le départ du coup, soyons sérieux, Mme SANCHEZ prend une marque qui est libre. Donc le départ du coup c'est que nous n'avions pas protégé cette marque avant. Alors ok... Non mais c'est vrai, tout à fait. On n'y avait pas pensé. Exactement. Donc c'est bien de notre faute, au départ. Donc quand on dit indument que Mme SANCHEZ a pris cette marque indument, non. Quand vous définissez une marque commerciale, vous la demandez, elle est acceptée parce qu'elle est libre. Autrement, on ne lui aurait jamais donnée. Voilà, tout simplement, je veux dire ça. Là-dessus, on a longtemps polémique sur cette affaire-là qui dure depuis très longtemps maintenant. Bon, ok, on tourne la page. Je crois que Mme SANCHEZ aussi, mais quand même. Elle avait le droit, selon moi, d'intervenir quand on est nommément cité dans un document, je m'excuse, mais quand même, il y a des façons de faire, surtout que ce n'est pas Mme SANCHEZ qui avait pris un bail, enfin un bail, vous me comprenez, mais c'est bien sa société. Voilà. On aurait pu avoir la décence de ne pas la citer. Et puis pour le reste, je voterai bien sûr le contrat de licence.

M. WINTERSHEIM : Alors je veux juste rajouter quelque chose. La dernière fois, j'avais été très virulent avec Mme SANCHEZ parce qu'elle avait pris la parole sur un dossier qui était une délibération concernant une convention qui la concernait, et là, je ne trouvais effectivement pas normal qu'elle intervienne. Aujourd'hui, elle a été attaquée sur une délibération qui ne la concernait plus du tout. Donc je lui donne raison là-dessus.

M. BROSSARD : Je voulais juste répondre à M. MOINET concernant le fait que, oui, effectivement, la marque n'était pas déposée mais à quel moment on aurait pu l'imaginer, en tout cas. Ce ne sont pas mes valeurs, mais à quel moment on aurait pu imaginer... qu'une entreprise chinoise ou américaine s'intéresse au château de Chambord pour faire de l'argent j'entends. Mais quelqu'un du territoire qui s'approprie le bien commun, je trouve que... vous voyez, on ne partage pas les mêmes valeurs. Ce n'est pas que ça me perturbe, c'est que je trouve ça même inadmissible. Et, je terminerai là-dessus, juste pour vous dire qu'effectivement pour récupérer la marque nous avons été obligés, parce que j'ai oublié de répondre à ça tout à l'heure, de prendre un avocat. Et quand l'avocat a fait son rapport, sa demande auprès du directeur général de l'INPI, Mme SANCHEZ s'est défendue. Elle a répondu. Donc, on a dû continuer cette procédure. Donc, on a eu à nouveau un appel de fonds de l'avocat. Ce que je veux dire, c'est que si Mme SANCHEZ avait en toute bonne foi, tout de suite, voulu rendre la marque à la Ville, elle n'aurait pas continué la procédure, elle n'aurait pas répondu. Vous l'avez fait une fois, effectivement. Elle a répondu pour essayer de justifier le fait qu'elle devait conserver la marque, puisque l'écrit qu'elle a rendu, c'était celui-ci, donc, elle justifiait le fait qu'elle pouvait conserver cette marque-là. À aucun moment, elle a souhaité remettre la marque gracieusement à la ville de Blaye. Voilà.

Mme SANCHEZ : A aucun moment vous ne me l'avez demandé. A aucun moment vous ne me l'avez demandé. Et cette marque, encore une fois, a servi à financer les toitures de deux casernements de la Citadelle, Monsieur.

M. le Maire : Nous allons arrêter le débat.

Mme SANCHEZ : Je ne pense pas que vous ayez renoncé vos indemnités pour financer des casernements à la Citadelle.

M. le Maire : On arrête. Bon allez, je crois qu'il faut arrêter.

M. MOINET : Par contre, M. le Maire, les internautes me disent qu'ils n'entendent pas trop bien.

M. le Maire : Ah. Nous ne parlons pas assez fort. Nous regardons la technique, c'est curieux.

M. BROSSARD et Mme SANCHEZ ne prennent pas part au vote

Pour : 19

Abstention : 2 (M. BROSSARD et Mme SANCHEZ)

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

5 - Modification des tarifs du camping municipal de Blaye

Rapporteur : M. BROSSARD

Par délibération du 28 janvier 2025, le conseil municipal a fixé les tarifs du camping municipal.

En 2025, divers travaux ont été réalisés afin d'améliorer les conditions de sécurité et d'accueil des campeurs, ainsi que l'amélioration des conditions de travail du personnel du camping. Une démarche de demande de classement du camping municipal a été lancée en 2024.

Dans l'objectif de poursuivre l'adaptation des services aux besoins des utilisateurs, il est proposé de créer une zone partagée pour les tentes individuelles uniquement (limitée à une nuit, pour des campeurs de passage).

De plus, afin de prendre en compte ces améliorations et d'intégrer les évolutions de coûts de fonctionnement de l'équipement, il s'avère nécessaire de réactualiser la grille tarifaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter les nouveaux tarifs par nuitée à compter de la saison 2026 :

Intitulé		Prix en euros
Zone partagée	1 personne en tente individuelle (limitée à 1 nuit)	6,00 €
Emplacements individuels	1 ou 2 personnes (tente) avec eau et électricité	12,00 €
	1 ou 2 personnes (véhicules aménagés) avec eau et électricité	20,00 €
	Personne supplémentaire à partir de 4 ans	6,00 €
	Enfants de 0 à 3 ans	Gratuit
Frais annexes	Animaux (chats/chien) par séjour	2,00 €
	Caution par équipements (adaptateur électrique / badge / divers)	30,00 €

- Dans le cadre d'une utilisation privative, uniquement pour les associations communales ou dans le cadre d'une manifestation organisée sur la commune de Blaye, dans la limite d'une occupation par an :

- De fixer le tarif par nuitée (taxe de séjour comprise) :

Intitulé	Prix en euros
Utilisation privative du camping	350.00 €
Caution	1 500.00 €

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'usage privative.

- D'encaisser les recettes au budget annexe camping chapitre 70 article 706888 et chapitre 73 article 731721 pour la taxe de séjour.

La commission n°2 (Culture / Tourisme / Unesco / Jumelages / Animation Patrimoniale) s'est réunie le 13 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

6 - Budget Annexe CAMPING - Admission en non-valeur 2025 de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. SABOURAUD

Monsieur le comptable public, après avoir épuisé tous les moyens de poursuites à sa disposition, a transmis ses demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables du budget du CAMPING pour un montant total de 1 443,20 € (dette de 2019).

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable et s'inscrit dans le cadre de la Charte de partenariat signée avec le Service de Gestion Comptable (SGC).

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites : la décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis conserve un caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et précise au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non-valeur de ce titre pour un montant de 1 443,20 € à l'article 6541, chapitre 65 du budget annexe M57 de l'exercice en cours du CAMPING, détaillé en annexe de la présente délibération.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

M. MOINET : Oui. J'allais dire hélas, encore une fois, on voit bien que le recouvrement, de toute façon, c'est difficile à obtenir. Donc là, en l'occurrence, on connaît le débiteur et au bout de cinq ans il n'y a toujours pas moyen de faire...

M. le Maire : Non. Merci, M. MOINET.

Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7 - Durées d'amortissement des biens du Budget Principal et du Budget Annexe Camping au 1er janvier 2026

Rapporteur : M. SABOURAUD

Le travail de « toilettage » commencé sur l'inventaire de la commune a mis en évidence une grande disparité dans les pratiques d'amortissements et les catégories de biens figurant dans les délibérations de 1995 et de 2015 sont parfois sujettes à interprétation. Il est donc nécessaire de délibérer pour fixer un cadre clair et revoir les durées d'amortissement en les limitant aux seules dépenses où l'amortissement est obligatoire.

Il est aussi possible de mettre en place le dispositif de neutralisation budgétaire des subventions d'équipements versées, dont l'amortissement est obligatoire, et peut constituer une charge financière importante.

Ce dispositif spécifique de l'opération de neutralisation se traduit par les écritures d'ordre budgétaire suivantes :

- En section de fonctionnement, titre émis au compte « 77681 – Neutralisation des amortissements » ;
- En section d'investissement, mandat émis au compte « 198 – Neutralisation des amortissements » ;

Enfin, il est proposé de relever le seuil des biens de faible valeur, actuellement de 152.45€ TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 18 décembre 1995, les délibérations n°9 et n°10 du 10 février 2015 et les délibérations n°5 et n°6 du 20 septembre 2022 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 et fixant les durées d'amortissement applicables ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouvelles durées d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2026 des biens acquis sur le budget principal ainsi que sur le budget annexe Camping (en M57) telles que proposées dans le tableau ci-après ;
- de dire que les biens dont les amortissements ont été commencés se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine ;
- de relever le montant des biens de faible valeur amortis en une unique annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition, pour le porter à 300 €TTC (ou 250 € HT) ;
- d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens acquis par lot enregistrés sous un même numéro d'inventaire qui sera calculé à la date de mise en service du dernier bien livré de l'exercice en cours ;
- de mettre en place, au 1^{er} janvier 2026, le dispositif de neutralisation budgétaire des subventions d'équipements versées.

Tableau des durées d'amortissement			
CATEGORIES	Comptes ou comptes racine M57	LIBELLE	Durée en années
Immobilisations de faibles valeurs	selon le bien	Biens de valeur inférieure ou égale à 300 € TTC ou 250 €HT	1
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5
Subventions d'équipement versées	204	Pour des biens mobiliers, du matériel ou des études, ou versées à des entreprises ne relevant pas des deux autres catégories ci-après	5
		Pour des biens immobiliers ou des installations	15
		Pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2051	Concessions et droits similaires	3
Agencements et de terrains	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Constructions	21321	Immeubles de rapport, sauf, ceux affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service administratif	20
Matériel et outillage techniques	2157	Matériel et outillage technique	6

Autres installations, matériel et outillage technique	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6
Biens historiques et culturels	21612	Immobilier - Dépenses ultérieures immobilisées	30
	21622	Mobilier - Dépenses ultérieures immobilisées	10
Autres immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15
	21828	Autres matériels de transport	5
	2183	Matériel informatique	5
	2184	Matériels de bureau et mobiliers	10
	2185	Matériel de téléphonie	5
	2186	Cheptel	6
	2188	Autres immobilisations corporelles	10

Il est précisé que les subventions d'investissement reçues pour financer des biens amortissables sont amorties suivant la même durée que le bien auxquelles elles sont rattachées.

Il est également rappelé que, sauf aménagements à la marge précisés en amont, depuis le passage à la M57, le calcul des annuités au prorata temporis est la règle, avec, comme point de départ du calcul, la date de mise en service du bien.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Pour : 21
 Abstention : 0
 Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

8 - Décision modificative n°1 au Budget Annexe CINEMA

Rapporteur : M. SABOURAUD

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Annexe CINEMA - M4.

Afin de pouvoir provisionner la charge qui résulterait d'un défaut de paiement d'un débiteur, Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Sens	Réelle (R) / Ordre (O)	Chap	Article	Libellé compte	Montant - Dépenses	
					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
Dépense	R	011	611	Sous-traitance générale	-5 000,00	
Dépense	R	011	61521	Entretien et réparations bâtiments publics	-1 000,00	
Dépense	R	011	6161	Assurance multirisques	-550,00	
Dépense	R	011	6226	Honoraires	-6 500,00	
Dépense	R	011	63512	Taxes foncières	-113,00	
Dépense	R	022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-2 230,71	
Dépense	R	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-606,29	
Dépense	R	68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		16 000,00
Totaux					-16 000,00	16 000,00
Total général - dépenses de fonctionnement					0,00	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Mme SANCHEZ : Est-ce que vous pouvez nous expliquer un petit peu plus ce débiteur qui serait en défaut de paiement ?

M. SABOURAUD : Là, en fait, pour l'instant, il s'agit juste de constater effectivement sur certaines lignes un défaut de paiement. Et donc, nous avons l'obligation de passer, dès qu'on en a connaissance, une provision. Donc c'est ce qu'on fait. Voilà, tout simplement.

Mme SANCHEZ : Je comprends pas. C'est le concessionnaire de la convention d'utilisation du cinéma qui ne paie pas ?

M. SABOURAUD : C'est ça.

Mme SANCHEZ : D'accord.

M. le Maire : Unanimité sur cette DM, je suppose ? On n'a pas le choix. On travaille évidemment à rentrer la recette. Nous ne restons pas inactifs.

M. MOINET : On verra dans 5 ou 10 ans pour le recouvrement.

M. le Maire : Affaire à suivre. Bien avant à mon avis. Les sommes sont bien plus importantes. Elles sont cumulatives.

Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

9 - Don de l'association de Sauvegarde de l'Eglise Saint Romain pour les travaux de restauration de la cloche n°2

Rapporteur : M. SABOURAUD

Dans le cadre de l'entretien de ses bâtiments et notamment culturels, la Ville de Blaye a réalisé des travaux de restauration de la cloche n°2 de l'Eglise Saint Romain.

Par décision n° D/2024/102 du 19 juin 2024, le marché a été attribué à la société BODET CAMPANAIRE pour un montant de 12 711,60 € TTC.

Par courrier du 15 octobre dernier, l'association de Sauvegarde de l'Eglise Saint Romain, représentée par son Président, Monsieur Carreau, propose de contribuer à cette restauration à hauteur de 6 000 €.

Vu l'article 2 des statuts de l'association dont l'objectif est de « participer et d'aider à la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel et religieux de l'église Saint Romain de Blaye »,

Considérant l'intérêt patrimonial et culturel de la restauration de la cloche,

Considérant que cette aide est versée sans contrepartie et dans le cadre d'une démarche d'intérêt général,

Il est demandé Conseil Municipal :

- d'accepter ce don de 6 000 € proposée par l'association de Sauvegarde de l'Eglise Saint Romain pour la restauration de la cloche n°2 de l'Eglise Saint Romain.
- d'encaisser la recette correspondante à l'article 1328 du budget principal.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

10 - Adoption du régime des provisions budgétaires

Rapporteur : M. SABOURAUD

La constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence : La prévision d'un risque qui, s'il se réalise, entraînera une charge, oblige à constituer sans délai une réserve financière.

Lorsque le Conseil Municipal décide de déroger au régime du droit commun, c'est-à-dire celui des provisions semi-budgétaires, conformément à l'article R.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit formaliser ce choix par une délibération spécifique.

Cependant, il pourra délibérer ultérieurement pour revenir au régime de droit commun, mais ne pourra pas, dans ce cas, revenir au régime dérogatoire des provisions budgétaires au cours du même mandat.

Le régime actuellement en vigueur, et depuis de nombreuses années, pour la commune de Blaye, est celui des provisions budgétaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal l'adoption du régime des provisions budgétaires pour le budget principal et pour le budget annexe CAMPING en M57.

Il est précisé que ce dispositif dérogatoire n'existe pas pour le budget CINEMA en M4, pour lequel le régime de provisions semi-budgétaires continuera à s'appliquer.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Mme SANCHEZ : Juste une question. Pourquoi ? Quel est l'objectif de cette délibération ?

M. SABOURAUD : C'est juste pour expliquer qu'on adopte le régime des provisions budgétaires.

Mme SANCHEZ : Oui, mais pourquoi ?

M. SABOURAUD : Parce qu'on a le choix entre du semi-budgétaire, du budgétaire, que le régime de droit commun c'est la provision budgétaire.

Mme SANCHEZ : Oui, et pourquoi est-ce qu'on veut sortir du régime de droit commun ? C'est ça, ma question ?

M. SABOURAUD : Non, on est dans le régime de droit commun.

Mme SANCHEZ : Ok, bon. Merci.

Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

11 - Retrait d'adhésion à l'agence Gironde Ressources

Rapporteur : M. SABOURAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5511-1,

Vu les statuts de l'agence Gironde Ressources, notamment l'article 7 relatif aux conditions de retrait,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2023 portant adhésion à Gironde Ressources,

Considérant le montant actuel de la cotisation qui est passé de 50 € à 100 €

Considérant le non-besoin des services proposés par l'agence Gironde Ressources

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le retrait de l'adhésion de la commune à l'agence Gironde Ressources.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

12 - Adhésion au contrat groupe garantissant les Risques Statutaires 2026 - 2029 : autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion de la Gironde

Rapporteur : Mme SARRAUTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les articles L 140-1 et suivants du Code des Assurances,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du CDG 33 en date du 25 juin 2025,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde du 25 septembre 2024 approuvant la mise en place d'un contrat groupe assurance statutaire au 1^{er} janvier 2026 et la délibération du 25 juin 2025 portant autorisation de signer la procédure de marché relative à une prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au centre de gestion et pour lui-même,

L'adhésion au contrat est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la commune.

Cette convention définit les interventions du CDG33 qui portent notamment sur :

- les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public
- le suivi d'exécution du contrat,
- la délégation de gestion des contrats et sinistres
- un rôle d'information et de conseil
- un rôle d'assistance dans la gestion des demandes de prestations.

La commune participe aux frais d'intervention du CDG33 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 6 % de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le conseil d'administration du CDG33.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition suivante :

- Assureur : Groupama Centre Atlantique
- Courtier : Diot Siaci
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026).
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois.

Choix retenu : Garanties Indemnités Journalières 90%

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès ;
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- Longue maladie, maladie longue durée ;
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant ;
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement ;
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES	FRANCHISES RETENUES*	TAUX
Décès	Sans franchise	0,20%
Accident de service et maladie contractée en service	Sans franchise	0,90%
Longue maladie, maladie longue durée	Avec franchise de 90 jours consécutifs	3,57%

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative, fixée à 6 % de la prime acquittée.

Les crédits seront prévus au budget principal M57 au chapitre 011 et article 6168.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire et de signer la convention d'adhésion proposée par le CDG33.

La commission n°1 (Affaires Générales / Ressources Humaines) s'est réunie le 19 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

M. MOINET : Juste une question technique, peut-être à M. FAURE, avant de prendre part au vote ou pas. Comme je suis vice-président de la caisse locale de Groupama, est-ce qu'il y aurait une incidence à ce que je vote ou pas ? A priori, non.

M. le Maire : Non.

M. MOINET : OK, on est bien d'accord.

M. le Maire : Merci de cette attention, c'est bien.

Mme SANCHEZ : Je ne comprends pas qu'on prenne un engagement aujourd'hui pour 4 ans alors que les élections sont dans 4 mois et que vous ne serez plus là. Je pense qu'engager la Commune pour 4 ans alors que ce sera pas à vous de le gérer n'est pas adapté.

Mme SARRAUTE : Il s'agit du personnel de la collectivité, qui, lui, sera encore là dans 4 ans.

Mme SANCHEZ : Oui, peut-être. Mais en attendant, ça engage la municipalité. Je pense qu'il serait plus approprié de négocier un avenant pour prolonger le contrat de 6 mois ou 1 an, mais ne pas engager la municipalité dans un contrat qui sera peut-être désavoué par la prochaine majorité.

Mme SARRAUTE : Alors juste, on peut se désengager chaque année avec un préavis de trois mois si effectivement le contrat ne convenait pas ou si les garanties n'étaient pas

satisfaisantes par rapport à tout ce qui peut arriver aux salariés. La collectivité a le libre choix chaque année de résilier le contrat.

M. le Maire : Et de plus, nous sommes élus jusqu'au dernier jour, c'est-à-dire au mois de mars, et nous assumerons nos responsabilités d'élus jusqu'à la dernière minute, Mme SANCHEZ, comme tout élu de cette République.

Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 1 (Mme SANCHEZ)

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

13 - Tableau des effectifs - création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts

Rapporteur : Mme SARRAUTE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la nécessité de créer un emploi permanent d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement afin de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Il est proposé au Conseil Municipal la création, au tableau des effectifs, d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Les crédits sont prévus au budget principal M57 au chapitre 012.

La commission n°1 (Affaires Générales / Ressources Humaines) s'est réunie le 19 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 24 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

M. MOINET : C'est un nouvel emploi alors ?

Mme SARRAUTE : C'est une nécessité de service, c'est un emploi effectivement qui s'avère être nécessaire surtout sur l'entretien de la plaine des sports.

M. MOINET : Non, la nécessité, je ne reviens pas dessus, c'est vous qui voyez. Mais c'était juste pour savoir.

M. le Maire : Nous n'augmentons pas les effectifs pour autant.

M. MOINET : Oui, non, mais n'ayez pas peur, je vais pas vous rentrer dedans là-dessus.

M. le Maire : Non. En 15 ans, ils ont diminué malheureusement. Parce que nous sommes plutôt en sous-effectifs.

Mme SANCHEZ : Si c'est un nouvel emploi, comment faites-vous pour ne pas augmenter les effectifs ?

M. le Maire : Parce qu'il y en a qui sont partis, il y a des fermetures de postes, on vous l'a déjà expliqué depuis 2-3 ans. Nous faisons vivre le tableau des effectifs au fur et à mesure des évolutions quotidiennes. On pourrait très bien faire une révision du tableau des effectifs une fois par an, par exemple, et on vous brosserait tous les départs, les rentrées, les changements de grade, quand ils passent première classe, ils libèrent un autre poste, etc. Mais après avoir constaté l'ensemble de ces mouvements, vous vous apercevez de l'effectif réel qui est le même.

Mme SANCHEZ : Donc c'est pas un nouvel emploi physique ?

M. le Maire : On dit nouvel emploi parce qu'on en a fermé, des postes et on rouvre un nouveau poste.

Mme SANCHEZ : Voilà. D'accord. Merci.

M. le Maire : C'est le verbiage de la matière, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Voilà, donc j'avais bien compris que ce n'est pas un nouvel emploi physique.

M. le Maire : Absolument. Vous voyez, vous avez bien compris du premier coup. On pouvait économiser 5 minutes.

Mme SANCHEZ : Veuillez cesser de m'insulter.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

14 - Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024

Rapporteur : Mme SARRAUTE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique instaure l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer, pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU).

Les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion (CDG) de plus de 50 agents doivent établir leur propre RSU en s'appuyant sur la base des données sociales collectées par le CDG.

Le RSU s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, actions sociales et protection sociale, dialogue social et discipline).

Certains de ces indicateurs sont les suivants :

- Nombre d'agents employés au 31 décembre 2023 : 77 (61 fonctionnaires, 16 contractuels permanents)
- Répartition par genre : 64% de femmes et 36% d'hommes
- 7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
- Cadre d'emplois le plus représenté : adjoints techniques : 53%
- Charges de personnel : 51,73% des dépenses de fonctionnement
- Prévention et risques professionnels :
 - 34 jours de formation pour un coût de 6 340 €
 - 25 189 € de dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail
- Formation :
 - 62,3% des agents ont suivi une formation
 - Coût : 41 981 €
 - 371 jours de formation

A partir de ces indicateurs, le rapport doit présenter des analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du Comité Social Territorial ainsi que, le cas échéant, de ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité.
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution (en matière de temps de travail, de rémunération, de promotion professionnelle, ...).
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le RSU permet en outre d'établir un état des lieux chiffré à un instant T sur lequel reposent les lignes directrices de gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels).

De plus, selon l'article 9 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, l'avis du Comité Social Territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Ainsi, le RSU a été présenté au Comité Social Territorial le 4 novembre 2025 et a reçu un avis favorable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'avis du Comité Social Territorial sur le RSU.

La commission n°1 (Affaires Générales / Ressources Humaines) s'est réunie le 19 novembre 2025 et a émis un avis sans avis.

M. MOINET : Juste une remarque, M. le Maire, chers collègues. J'avais repéré dans tout le listing, en fait, tout le rapport, là, qu'on avait 3 cadres A. Qui sont-ils ?

M. le Maire : Le DGS, la DGA... On ne cite pas de nom en conseil.

M. MOINET : Non, non, les fonctions.

M. le Maire : Et le DST en 2024.

M. MOINET : D'accord. Aussi, j'avais repéré qu'il faudrait, comme d'habitude, faire un peu plus d'efforts pour avoir plus d'hommes qu'on en a dans nos employés. Et puis, que, globalement, il y avait beaucoup d'absentéisme, quand même, trop, selon moi, mais je ne suis pas dedans. Je n'ai pas vraiment les données, mais j'avais repéré ça quand même dans le rapport.

Mme SARRAUTE : Alors sur la différence hommes-femmes, c'est vrai qu'on a beaucoup, beaucoup de femmes sur les services scolaires notamment. Alors on peut le regretter, mais on n'a quasiment pas de candidatures masculines sur les postes des agents des écoles. Ce serait avec plaisir qu'on pourrait accueillir effectivement des personnels masculins. Et sur les pourcentages d'absentéisme, il faut, comme je l'avais dit l'année dernière, relativiser parce qu'en fait, notamment, j'ai regardé sur l'année 2024, nous avons 5 agents qui ont été absents durant toute l'année. Donc effectivement lorsque vous avez plusieurs postes à temps complet qui sont en arrêt maladie durant toute l'année, ça fausse effectivement le nombre d'arrêts maladie de la collectivité. Donc, il faut un petit peu relativiser ces chiffres.

M. le Maire : Ce sont les longues maladies qui nous font monter le chiffre.

M. MOINET : Pour autant, ces agents ne sont pas remplacés.

Mme SARRAUTE : Ça dépend.

M. MOINET : En gros, je regarde sur l'impact financier quoi.

M. le Maire : Ça dépend.

Mme SARRAUTE : Ça dépend les postes.

M. MOINET : On est bien d'accord.

M. le Maire : C'est le rôle des assurances de couvrir ce risque. D'où l'intérêt pour la municipalité de contracter des assurances.

15 - Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de Blaye

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) a transmis, avant le 30 Septembre, son rapport d'activité de l'année 2024.

Sur la base de l'article cité précédemment, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal de chaque commune membre.

Ce rapport retrace l'activité de la CCB et de ses satellites. Il est également accompagné du compte financier unique 2024.

Mme SANCHEZ : Bah écoutez, j'ai constaté que... Je regardais un peu le secteur que je connais bien, c'est le secteur du tourisme et de l'office de tourisme, et je constate qu'on est encore à 50% des chiffres que nous avons avant le déménagement de l'Office de tourisme et de l'investissement pharaonique que nous avons fait. Grâce à cet investissement, on a perdu 30 000 personnes.

M. le Maire : Merci pour cette intervention toujours, comment dire, chaleureuse envers l'équipe de la majorité.

Mme SANCHEZ : C'est un fait. C'est un fait, monsieur.

M. le Maire : Mais je ne vous ai pas redonné la parole, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : C'est un fait.

M. le Maire : Je ne vous ai pas donné la parole, je vais donner la parole à M. BROSSARD, certainement.

M. BROSSARD : Je n'ai surtout pas compris le chiffre de 50% en fait, Mme SANCHEZ. Donc je vais vous redonner la parole pour que vous précisiez quand vous dites « on a une baisse de 50% » de quoi ?

Mme SANCHEZ : Quand l'office de tourisme était dans la citadelle, la dernière année, 65 000 personnes ont franchi les portes de l'office de tourisme et sont venues se renseigner. On est à 33.

M. BROSSARD : Alors, Mme SANCHEZ, effectivement vous avez parfaitement raison, nous avons changé de système de comptage, depuis 2023, où en fait auparavant, et encore ici quand l'office du tourisme a déménagé en bas, on utilisait une méthode qui est un ratio qui est fait en fonction du nombre de personnes qui arrivent au comptoir. Et donc on demande les codes postaux aux gens et puis ça nous fait un nombre de renseignements qui est donné et Atout France, que vous connaissez j'imagine très bien, applique une règle là-dessus qui dit qu'on doit multiplier par 2 et quelques et ça donne le nombre de potentielles personnes qui sont rentrées à l'intérieur de l'office du tourisme. Afin que nos chiffres soient concordants avec l'ensemble des offices du tourisme du territoire de notre collectif Blaye-Bourg-Terre d'Estuaire, nous avons fait le choix dès 2023 de mettre des compteurs. Et donc désormais nous avons des compteurs qui

comptent réellement le nombre de personnes qui rentrent à l'intérieur de l'office du tourisme. Et depuis 2023, nous sommes en augmentation de 15 % chaque année. Entre 10 et 15 %. 15 % entre 2023 et 2024 et 10 % entre 2024 et 2025 sur l'augmentation du nombre de visiteurs à l'intérieur de l'Office du tourisme. Voilà, c'était juste qu'avant le Covid, il y avait un autre système de comptage qui n'était pas un réel comptage.

M. le Maire : Merci, Yoann.

Mme SANCHEZ : Avant le Covid, vous comptiez les codes postaux et aujourd'hui, vous comptez les gens. Donc on avait 65 000 codes postaux et aujourd'hui, 33 000 personnes.

M. BROSSARD : Non, je crois que vous essayez...

Mme SANCHEZ : Non, non, je veux vraiment savoir.

M. BROSSARD : Je crois que vous n'avez vraiment pas compris. Une fois qu'on avait récupéré en demandant les codes postaux aux gens le nombre de personnes qui avaient été renseignées, il y avait un ratio qui était fait, on multipliait par 2,7 ou je ne sais plus combien exactement quel est ce ratio. C'est un chiffre qui est imposé par Atout France qui, je le rappelle, est l'organe du tourisme en France qui a délégation pour ce genre de choses. Et donc, on arrivait à 65 000 et quelques. Donc, en fait c'était un chiffre qui était supposé et qui n'était pas un chiffre statistique réel. Donc, c'est un peu comme avec la citadelle de Blaye, avant qu'on mette les compteurs, il y a maintenant une quinzaine d'années, il y avait des chiffres supposés qui étaient faits en fonction du nombre de personnes renseignées par l'office du tourisme justement. Depuis qu'on a un compteur, on a des chiffres et les chiffres comme ça, ils peuvent être comparés les uns avec les autres mais au moins ils ne sont pas discutables. On a toujours ce repère-là et cela permet de pouvoir les comparer. Là on ne peut plus comparer les deux méthodes différentes. En fait, on pouvait imaginer qu'il y avait peut-être 20 000, 25 000 personnes qui étaient renseignées. Et pour arriver à 60 000, si vous multipliez par 3 ou 2,9, ça peut faire à peu près ça, et aujourd'hui, le nombre de personnes renseignées est en augmentation. Et je rappelle d'ailleurs que le nombre de visiteurs de l'Office du tourisme de Blaye, en tout cas que l'Office du tourisme de Blaye est celui qui renseigne le plus de monde sur l'ensemble de la Haute-Gironde, évidemment. Et j'en profite, M. le Maire, permettez-moi de féliciter les équipes de l'Office du tourisme, même si ce n'est pas une compétence communale, mais en tant que président de l'Office du tourisme, je suis très fier du travail que nos équipes ont fourni ces derniers temps. Et c'est justement parce qu'ils ont plein de projets pour 2026 qu'aujourd'hui, ils nous sollicitent pour pouvoir utiliser la marque Citadelle de Blaye parce qu'ils ont des projets pour 2026. J'en profite pour les remercier.

Mme SANCHEZ : Moi, ce que je comprends quand même, c'est que vous avez... Effectivement, j'ai bien compris que vous changiez de méthode, mais ce n'est pas parce qu'il y a 33 397 personnes qui sont passées sous le compteur de la porte que vous avez donné 33 000 renseignements. L'application du coefficient multiplicateur, elle doit se faire aussi sur les groupes de personnes qui pénètrent dans l'office de tourisme et qui sont comptées. Donc votre argumentation, elle n'est pas sincère et ça n'explique pas.

M. le Maire : Tu n'y arriveras pas, Yoann. Ce n'est pas la peine. C'est impossible. Tu vois, tu te fais insulter quelque part.

M. BROSSARD : Tout le temps. Avec Mme SANCHEZ, tout le temps.

M. le Maire : C'est comme ça. C'est dommage. On pourrait avoir de meilleures relations, mais c'est comme ça.

16 - Rapport d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : M. SABOURAUD

M. le Maire : Que chacun intervienne au fur et à mesure. Bon, après, on ne passera pas non plus un quart d'heure par diapositive.

M. MOINET : Je peux déjà intervenir ?

M. le Maire : On ne passera pas un quart d'heure par diapositive. Il y en a 50 ou 60 diapositives. On peut passer un quart d'heure sur un point de temps en temps, mais pas sur chaque diapo.

M. MOINET : Je peux donc déjà intervenir, M. le maire.

M. le Maire : Dites.

M. MOINET : Dès la première. Vous voyez, ça va vite.

M. le Maire : Ah. Qu'est-ce qu'elle dit, la première ?

M. MOINET : Non, mais j'étais surpris, tout simplement, de voir la discussion du DOB dès le mois de décembre. D'habitude, il me semblait que c'était en janvier. Vous allez me le dire.

M. le Maire : Nous avons anticipé par rapport à la tenue de l'échéance électorale municipale. On était obligé de traiter le budget avant, parce que c'est compliqué après. Tout simplement. Et nous voterons le budget le 20 janvier.

Sujet qui ne donne pas lieu à un vote

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget en M57 dans un délai de dix semaines avant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse qui reprend les thématiques suivantes pour le Budget Principal de la Ville et les

budgets annexes du Camping et du Cinéma à savoir :

- Des éléments sur le contexte général
- Une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2021-2025
 - En section de fonctionnement (Evolution des dépenses et recettes)
 - En section d'investissement :
 - Evolution des dépenses et recettes
 - Le financement
 - La dette : structure et gestion
 - Les principales réalisations de l'exercice 2025
 - La fiscalité directe locale sur la période 2021-2025
- En prospective : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Les prévisions des soldes intermédiaires de gestion et du besoin de financement
- Les perspectives 2026 et la programmation des investissements.

M. SABOURAUD présente le diaporama.

DIAPO – La section de fonctionnement

M. MOINET : Donc on détaillera, M. SABOURAUD, sur les 2,49 % ?

M. SABOURAUD : Oui, vous aurez tout, M. MOINET.

DIAPO – Evolution des dépenses réelles

M. MOINET : M. SABOURAUD, « autres charges », c'est quoi ?

M. SABOURAUD : Sur les autres charges de gestion courante, on retrouve les différentes subventions, les indemnités des élus et le SDIS, toutes ces choses-là.

M. MOINET : Oui, parce que quand même, depuis 2021... Par rapport à 2024, ça a descendu mais...

M. SABOURAUD : Oui, mais enfin, si on prend juste la subvention pour le SDIS, on a dû prendre 20 000 ou 30 000 € depuis 2021, de mémoire. Pareil pour les écoles. Voilà. On a toujours sur ces postes-là...

M. MOINET : Pareil pour les indemnités.

M. SABOURAUD : Les indemnités, bah... Oui, les écoles privées.

M. BROSSARD : On donne aux écoles privées.

M. le Maire : On est à 60 000 € sur les écoles privées.

M. MOINET : Ok, c'est certainement justifié. C'était « autres charges », ça ne voulait rien dire pour moi.

M. le Maire : Non mais c'est normal de vous les détailler.

DIAPO – Evolution des recettes réelles

M. MOINET : Sur le total des recettes quand même, entre 2021 et 2025, ok, année par année ça fait pas beaucoup mais sur 5 ans ça fait quand même 12 %.

M. SABOURAUD : Oui, bien sûr, mais vous comparez avec les dépenses. On en est à combien de pourcent ?

M. MOINET : Oui, non, mais bien entendu, mais...

M. SABOURAUD : C'est juste ça qu'il faut regarder.

M. le Maire : On sort d'une crise inflationniste qui a été catastrophique pour l'équipe, pour les collectivités territoriales.

M. SABOURAUD : Absolument.

DIAPO – La section d'investissement

M. MOINET : Donc là, pour la construction des vestiaires, tous les marchés sont validés ?

M. SABOURAUD : Oui, tout est prêt à démarrer.

M. le Maire : Non, il y a eu la clôture de remise des offres le 21 novembre. Le maître d'œuvre les analyse. On n'a pas encore la connaissance du résultat de l'analyse des plis.

M. MOINET : On ne sait pas qui encore ?

M. le Maire : Non, on ne sait pas qui et surtout si cela respecte l'enveloppe budgétaire ou pas.

M. MOINET : Oui, oui.

M. le Maire : Donc tant que ce n'est pas conclu...

M. MOINET : Donc finalement, oui, pour l'instant, la commission d'appel d'offres n'a pas rendu son verdict, c'est ça ?

M. le Maire : Ce n'est pas la commission d'appel d'offres, c'est la maîtrise d'œuvre qui est payée pour faire ce travail-là. Et après, il nous présente son rapport d'analyse. On suit, on discute, si tout va bien.

M. MOINET : Donc pour l'instant tout n'est pas bouclé ?

M. le Maire : Il faut également que tous les lots aient trouvé des candidats aussi. Il peut y avoir des lots infructueux, par exemple, qui nous imposerait de relancer, etc.

M. MOINET : Parce que quand vous dites « la construction va débuter en tout début 2026 », ça veut dire que normalement tout est bouclé, prêt à être fait ?

M. le Maire : Si tout va bien, oui. Ça se fait dans les jours qui viennent.

M. MOINET : Si tout va bien, oui. Donc ça veut dire y compris la destruction de la piscine ?

M. le Maire : Ah ben oui.

M. MOINET : Puisqu'on construit dessus ?

M. le Maire : Oui.

M. MOINET : D'ores et déjà, je peux vous dire que je trouve ça très... très malsain quand même de commencer les travaux juste avant les élections quand même. Parce que très franchement, c'est quelque chose que je suppose que les Blayais et les futures équipes ou candidates du moins d'ici là vont sûrement...pour lesquels ils ne vont pas être d'accord. Donc bon, je trouve de faire du forcing, de débiter ces travaux-là juste avant les élections, vous avez la main, c'est vous l'exécutif, vous pouvez le faire. Mais je trouve ça, vis-à-vis de la population blayaise, très malsain quand même.

M. le Maire : Vous représentez un fragment de la population blayaise. Pas toute la population blayaise, si je peux me permettre, M. MOINET.

M. MOINET : Vous aussi. Vous aussi. Un gros fragment, peut-être, mais c'est un fragment quand même. Et rappelez-vous que vous avez été élu qu'avec 50 % des électeurs.

M. le Maire : Mais nous avons été élus majoritaires.

M. MOINET : Qui se sont déplacés aux urnes.

M. CARREAU : Oui, M. MOINET, je pense que les rugbymans, les parents des jeunes rugbymans, les pratiquants, tous les clubs Blayais, enfin le stade Blayais Rugby Haute Gironde, ainsi que les visiteurs lorsqu'ils viennent à Blaye, vont entendre vos propos avec beaucoup d'attention. Et je pense qu'on voit très bien ce qu'avec vous l'avenir leur réserve. Donc pour ma part, je souhaite que ce chantier puisse démarrer le plus tôt possible, car nous sommes peut-être à la limite de fermer les vestiaires. Donc pensez un petit peu aux sportifs plutôt qu'à vous.

M. MOINET : Figurez-vous, oui, figurez-vous, M. CARREAU, que je pense justement aux sportifs. Rappelez-vous, quand j'ai osé dire que c'étaient les parents pauvres du sport à Blaye vous mettre... vous avez été offusqué de cette affaire-là, alors que c'était bien le cas et que ça fait 10 ans qu'ils attendent leurs vestiaires. Alors ne me dites pas que maintenant, à deux mois près, ça va changer les choses. Surtout qu'il suffit de réorienter les budgets pour faire certainement mieux, de mon point de vue, et moins cher.

M. CARREAU : Tandis qu'avec vous, ils attendront encore.

M. le Maire : Bon, on ne va pas faire un débat de campagne électorale ici.

M. MOINET : Tout à fait, c'était juste une intervention.

M. le Maire : Je vous engage à ne pas trop promettre pour avoir des voix. Après, il faut faire. Après, l'espoir, c'est le désespoir. Parce que les derniers qui m'ont dit « si on est élu, on fera des toilettes à moitié prix dans la citadelle », parce que c'était un coût de 250 000 €, il y a une petite dizaine d'années, on leur avait dit « écoutez messieurs », c'étaient des messieurs, « vous avez quelques semaines pour nous amener un projet à moitié prix ». On ne l'a jamais eu. Donc les polémiques passent, les actions restent. Il y a ceux qui font et puis il y a ceux qui peuvent avoir des idées et parler, mais laissez faire ce qu'ils font au moins, et avançons et après, vous verrez.

M. MOINET : Mais absolument, vous avez la main, vous avez raison, de toute façon, vous avez raison. Je trouvais ça malsain, c'est tout.

M. le Maire : Le débat de la piscine est clos. La Ville de Blaye n'a pas les moyens d'une piscine et la communauté de communes non plus, et la piscine de la ville de Blaye, c'est la piscine de Braud-et-Saint-Louis. Voilà. Ça, c'est dû à l'aménagement du territoire, à la centrale nucléaire qui est là-bas, etc... Bon, tout ça, nous l'avons écrit, nous l'avons expliqué, nous avons fait la campagne en 2020.

M. MOINET : Non, ce sont des choix.

M. le Maire : Il y avait un candidat qui proposait une grande piscine, très belle, magnifique, mais bon, après, il faut tout de même financer tout cela. Une piscine, c'est 50 000 habitants. Je le fais vite, il y a 100 000 habitants. Il y en a 2 sur la Haute-Gironde, ça y est, elles sont faites. Voilà. La question est réglée. Il faut passer à autre chose et puis il faut éviter de raconter des histoires aux blayais surtout. Je pense qu'il faut assumer un discours de rigueur, de sincérité, d'honnêteté concernant les propositions et ce qu'on est capable de faire surtout. Parce qu'ils ne sont pas idiots les blayais, ils comprennent.

M. MOINET : C'est pas parce que vous avez été incapable que ça peut pas se faire. Ça n'a rien à voir, mais c'est rien ce que vous dites, là.

M. le Maire : On va arrêter là, M. MOINET.

M. MOINET : Non, mais... Vous savez, les vestiaires, vous savez très bien qu'au départ, on voulait les faire dans le prolongement des tribunes, et vous savez très bien que déjà, c'est hors de prix.

M. le Maire : Je ne vais pas m'offusquer du mot « incapable ».

M. MOINET : Alors, les projets cousus de fil blanc qui nous disent « ah ouais, mais c'est la DRAC, après ». « Ah, c'est la DRAC qui nous a obligés à mettre ça sur la piscine ». Arrêtez. C'est en ça que je vous dis que c'est malsain.

M. le Maire : On ne va refaire tous les débats. Mme SANCHEZ ?

Mme SANCHEZ : Oui ?

M. le Maire : Vous vouliez parler, je crois ?

Mme SANCHEZ : Eh ben non ! Figurez-vous que pour une fois, non !

M. le Maire : Ah ben voilà, c'est parfait !

DIAPO – Evolution des dépenses réelles

M. MOINET : J'ai toujours une difficulté à comprendre ce que c'est qu'une immobilisation incorporelle.

M. SABOURAUD : C'est la différence entre ce qui est AP/CP et hors AP/CP.

M. le Maire : Le matériel et l'immatériel.

M. MOINET : Ok.

DIAPO – Voirie, réseaux et aménagements : 120 367,49 €

M. MOINET : Mais... 120 000 €, mais c'est... Effectivement, bon, c'est ridicule, ça, hein, dans une ville... dans une ville comme Blaye, hein. C'est juste un constat. Je l'avais déploré, je me souviens, l'an dernier aussi. Mais après, voilà, on ne s'étonne pas. C'est tout.

M. le Maire : On continue ?

M. SABOURAUD : Sur les réseaux, donc, travaux de remplacement des câbles volés des éclairages publics pour 11 168,22 €. Et sur le jardin public, démolition du club de bridge et aménagement de sécurité des abords du planchodrome pour 26 490,40 €.

M. MOINET : Le club de bridge qu'on a pris à notre compte, c'est ça ?

M. SABOURAUD : Oui.

M. MOINET : Qu'on a déplacé, qu'on a démoli à notre compte pour faire le planchodrome ?

M. le Maire : Oui.

M. MOINET : C'est ça.

M. le Maire : Qui est un véritable succès.

M. SABOURAUD : Tout à fait.

M. MOINET : Si vous le dites.

M. le Maire : Au quotidien.

Mme SANCHEZ : Ecoutez, pour une fois, je suis d'accord avec vous. Le planchodrome est un véritable succès. Cependant, les 26 000 € n'étaient pas à notre charge. Ils auraient dû être pris en charge par l'intercommunalité.

M. le Maire : Je savais bien que nous n'étions pas parfaits.

DIAPO – Montant des crédits de paiement – Opérations 2025

M. MOINET : Je vois que pour Neptune 2040, toujours 0, mais c'est normal en fait.

M. SABOURAUD : Oui, il n'y avait rien de prévu cette année.

DIAPO – Aménagement de l'aire de camping-cars des Cônes

M. MOINET : Oui, ça veut dire quoi, en fait ? Ça veut dire que vous croyez que les 740... Vous rapprochez 740 000 de 326 ? C'est pas tout à fait... C'est ça, en gros ?

M. SABOURAUD : Bah oui.

M. MOINET : En gros, vous nous expliquez comment on rembourse en deux ans, quoi ?

M. SABOURAUD : Je ne sais pas, vous le voyez comment, le truc ? Non, ça veut juste dire qu'entre 2021 et 2025, les recettes s'élèvent à 326,570 €.

M. le Maire : Voilà, c'est tout. C'est une information.

M. MOINET : Non, mais c'est dans les visuels, vous savez, les visuels...

M. le Maire : Sachant que nous avons eu 180 000 € de DETR, nous avons eu d'autres cofinancements. Les 540 000, c'est le coût total de l'opération, mais ça n'a pas été le reste à charge de la Ville lors du paiement de cet investissement.

M. SABOURAUD : Puis ça veut aussi dire qu'il était prévu un amortissement entre 8 et 10 ans, donc je pense qu'on est dans les clous.

M. le Maire : Vous pouvez en déduire aisément que c'est plutôt une bonne opération pour la Ville de Blaye, sur ce point-là, qui n'était pas assumé par le privé, puisque nous avons essayé de le sous-traiter par le privé et d'avoir une DSP à la construction et à l'exploitation et on n'a pas pu. Il faut savoir que les aires de camping-cars, bien souvent, les grands réseaux nationaux de gestion d'aires de camping-cars vont sur d'anciens parkings ou des équipements déjà existants. Ils ont moins d'investissement à faire. En plus qu'il y avait une plus-value à charge sur le niveau de qualité de prestations dues à la présence de la Citadelle donc on n'a pas pu conclure, au bout de quelques petites années, avec un privé. C'est pour ça que nous avons décidé de le faire à la charge de la municipalité. Voilà, c'est tout. Après, financièrement, pour la ville, demain, ce ne sera pas une mauvaise opération.

Mme SANCHEZ : Je voulais savoir combien avait été budgété, parce que j'ai vu tout à l'heure sur le diapo précédent que les redevances reversées à l'Office de tourisme

étaient en baisse pour cette année. Est-ce que l'aire a été fermée ? Un petit peu ? Je ne sais pas. Ça c'est la première chose. Et la deuxième, effectivement, je rejoins un peu Bernard MOINET pour dire que mettre côte à côte le montant de l'investissement et le montant des recettes, alors qu'on n'a pas mis le montant des dépenses de fonctionnement, c'est intellectuellement pas clean.

M. le Maire : Si vous voulez, en commission, vous aurez le détail. Voilà. Bon, après, évidemment, je sais que nous ne sommes pas parfaits. Ça n'a rien à voir, l'aire de camping-cars avec l'Office de tourisme, entre parenthèses. C'est sur la taxe de séjour uniquement.

Mme SANCHEZ : C'est bien ça. C'est ce que je dis. On reverse à l'Office de tourisme donc ça a bien quelque chose à voir, M. le Maire.

M. le Maire : On peut vous répondre dessus. Enfin, on n'a pas le chiffre là, mais....

M. MOINET : Après on a fait ce parking, cette aire d'accueil des camping-cars, à nos frais, à nous, parce que la communauté des communes n'a pas voulu le faire.

M. le Maire : Ecoutez, on ne va pas refaire les débats.

M. MOINET : Il faudrait quand même le souligner parce que tout le monde ne sait pas ça. Vous voyez ? Et c'est intéressant parce qu'on a investi... OK, c'est bien, c'est pas bien. Ça, c'est votre choix. Pourquoi pas ? Moi, j'aurais préféré les camping-cars ici, peu importe. Ça, c'est votre choix, mais de ne pas dire que... Comme la compétence tourisme, quand même, est censée être à la communauté des communes, de ne pas dire dans ce rapport-là que vous avez fait le choix de faire ce gros investissement quand même, au nom des Blayais, seul. Voilà, ça manque de rigueur intellectuelle quand même, puisque la compétence, normalement, de tourisme, est déléguée à la communauté des communes.

M. le Maire : Nous ne manquons aucunement de rigueur intellectuelle. La communauté de communes a également investi dans de gros équipements sur la ville de Blaye, parce que la ville de Blaye est intrinsèquement intercommunale par elle-même, puisque c'est une centralité au service de tout un bassin de vie. A cette époque, elle investissait dans ses équipements, la communauté de communes ne pouvait pas tout financer. Nous devons, sans tarder, évacuer la centaine de camping-cars et de bus que nous avons stockés au pied des remparts, qui étaient d'une laideur abominable. Et en plus, nous devons gagner des places de parking pour les voitures afin que le marché ait une meilleure activité, faciliter le stationnement des clients qui viennent sur le marché et chez les commerçants du centre-ville. Donc nous avons dégagé tout ce coin de vue. Aujourd'hui, vous pouvez sortir de la mairie, vous pouvez être au kiosque, vous pouvez être à la boulangerie. Si vous regardez vers l'estuaire, vous voyez l'estuaire. Avant, ce n'était pas possible. Entre les camping-cars, les fourgons, les bus, tout ça, c'était comme ça. C'était organisé anarchiquement. Nous avons mis de l'ordre sur tout cela. Nous avons nettoyé tout ce coin de vue. Et je pense que nous avons réalisé un réaménagement fonctionnel de la ville de Blaye. Nous avons travaillé en profondeur avec de la suite dans les idées sur un projet d'une quinzaine d'années que nous avons mis en place, qui a été long, bien sûr coûteux, mais personne ne se plaint aujourd'hui de tous ces aménagements-là qui ont fluidifié la vie économique, la vie touristique et qui ont embelli aussi l'approche de la citadelle, dégagé de tous ces cubes blancs qui n'avaient rien à faire au pied d'un monument historique. Où est-ce que vous avez vu en

France des dizaines et des centaines de véhicules, comme cela, camping-cars amassés au pied d'un monument historique UNESCO ? Ça ne se voit pas. Et quand ça arrive, les élus, ils n'ont qu'une envie, c'est d'essayer de les déplacer. Et en plus, nous avons réussi le tour de force de réaliser un chemin de balade en pied de citadelle estuaire reliant l'aire de camping-cars au cœur de ville que beaucoup prennent, il y a beaucoup de promeneurs. C'est une vue d'ensemble, c'est une logique d'ensemble que nous avons mise en place. Je pense que notre équipe peut être fière de cette réalisation sur ces trois mandats. Voilà, ce sont des choses qui prennent du temps. Ça ne se fait pas comme ça. Écoutez, on n'a pas de baguette magique. Donc il faut, à un moment donné, regarder ça avec plus d'amplitude, plus de fonctionnalités sur la ville. Et si c'était à refaire, nous referions la même chose, certainement. Parce que ça marche, en plus. Ça marche. Comme la place avec le rond-point.

M. MOINET : Je vous rappelle que la première chose que vous aviez faite ici, c'est de créer un parc-mètre pour les camping-cars.

M. le Maire : Oui, bien sûr. Mais on avait commencé déjà à les déplacer pour gagner des places de voitures, pour gagner une centaine de places de voitures. Bien sûr.

M. MOINET : Non, non, mais je ne mets pas en cause de votre choix.

M. le Maire : Mais j'assume. Nous assumons.

M. MOINET : Le choix après, c'est d'avoir investi là-haut sur le compte des blayais seuls.

M. le Maire : De quoi investi là-haut ? La Ville de Blaye ne va pas souffrir de l'aire de camping-cars. Au contraire, une fois amortie, ça va lui faire des recettes nettes, à la ville de Blaye. C'est rare d'avoir un projet qui rapporte de l'argent, je peux vous dire, à une ville.

M. MOINET : Ah oui, ça j'ai vu ça depuis 30 ans, d'ailleurs.

M. le Maire : Mais partout. Parce que je vais vous dire, on nationalise les déficits et on privatise les profits. C'est comme ça que ça se passe. Dès l'instant où une activité est rentable, c'est le privé qui la fait. Dès l'instant où une activité économique n'est pas rentable, une activité quelle qu'elle soit n'est pas rentable, c'est le public qui la fait. Pourquoi ? Parce qu'elle est utile socialement.

M. MOINET : Rentabilité, on verra. C'est pas en présentant des chiffres comme ça, côte à côte, que ça fonctionne.

M. le Maire : Même si ça vous agace, c'est la vérité.

DIAPO – Démolition de la Yole

M. MOINET : Non, mais là, juste un mot sur la Yole, s'il vous plaît, parce que ça me tient tellement à cœur, cette affaire-là. Figurez-vous que je suis là depuis quelques années, je me marie là il y a 42 ans, dans cette salle, et je suis boulingue, je fais ma vie de militaire professionnel, et quand je reviens, fin 2008, que je séjournais en Afrique, qu'est-ce que je vois ? Enfin quelque chose d'intelligent qui se passe à Blaye, sur le fleuve. Quelle a été ma déception de voir qu'il a fallu toutes ces années finalement pour démolir un joyau

que ça aurait pu être, au niveau touristique, au niveau rentrée d'argent... Je tiens quand même à montrer ma consternation dans cette affaire-là. Alors qu'il y ait des responsabilités des uns des autres... Je ne crois pas qu'on puisse être très fier, la ville de Blaye de ce qui est arrivé.

M. le Maire : Alors, là, je connais trop l'affaire, M. MOINET. Vous dépassez les bornes, parce que souvent, vous dites « moi, je reste neutre, je reste neutre », mais enfin vous chargez toujours l'équipe municipale. C'est comme ça que ça termine.

M. MOINET : J'ai pas de chance, c'est vous qui êtes là depuis.

M. le Maire : Je vous ai écouté. Je vous ai écouté sagement, mais pour les internautes et en rafraîchissement de mémoire pour tout le monde ici, quand nous sommes arrivés, le projet était déjà arrêté. D'accord ? Le projet s'est arrêté par épuisement financier début février 2008. Nous avons été installés à la mi-mars 2008 et nous avons attendu le délai légal de la reprise des travaux. Le délai légal a été largement dépassé. Nous avons fait, sous l'égide du Sous-Préfet de l'époque, une réunion de crise là-dessus avant que les services de l'Etat déclarent le permis de construire périmé. Voilà. Et ils devaient redéposer une demande de travaux, ce n'était plus un permis de construire, mais une demande de travaux sur monument historique déposée plus à la mairie de Blaye mais déposée au ministère de la Culture. D'accord, M. MOINET ? Vous avez écouté mon cheminement ?

M. MOINET : Si vous voulez, moi je connais par cœur...

M. le Maire : Non, non, non, non...

M. MOINET : C'est pour les internautes, vous avez dit, moi, je le connais par cœur le dossier.

M. le Maire : Bon beh alors, pourquoi vous intervenez comme ça alors ?

M. MOINET : Je dis simplement ma consternation.

M. le Maire : Nous n'avons aucune responsabilité dans cette affaire.

M. MOINET : C'est simplement ma consternation de voir qu'un joyau comme ça...

M. le Maire : Ecoutez...

M. MOINET : On l'a laissé... On l'a laissé et démoli.

M. le Maire : Ecoutez, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire, d'accord, M. MOINET ? Vous le dites au porteur de projet qui nous a baladés pendant des années, parce que lui, il nous a fait dépenser beaucoup d'argent, honteusement, parce qu'il a perdu tous ses procès contre l'Etat et contre la Ville.

M. MOINET : Je suis d'accord. D'ailleurs...

M. le Maire : Il nous a honteusement, honteusement fait dépenser de l'argent, ce porteur de projet, d'accord ? Donc vous vous adressez à lui, et vous lui dites...

M. MOINET : D'ailleurs, nous n'avons jamais entendu cette personne-là, d'ailleurs.

M. le Maire : Ah bah, il y a eu suffisamment d'articles dans les journaux. Vous ne deviez pas être là, alors.

M. MOINET : Oui, mais les journaux, c'est pas le conseil municipal.

M. le Maire : Comment ?

M. MOINET : C'est pas le conseil municipal.

M. le Maire : Bah il manquerait plus que ça, encore.

M. MOINET : Non, mais on aurait pu l'entendre. Pourquoi ne l'aurions-nous pas entendu ?

M. le Maire : Il n'a rien à faire au Conseil municipal, que je sache. Il n'est pas élu.

M. MOINET : Mais on peut faire venir des experts ou ce qu'on veut.

M. le Maire : Écoutez, il y avait épuisement financier, il n'y avait pas d'argent. Donc on arrête de raconter des histoires. La municipalité n'a strictement rien à voir. Elle est victime dans cette affaire. Donc, il ne faut pas dire n'importe quoi.

M. MOINET : Mais admettons. Je ne suis pas là-dessus pour vous accabler.

M. le Maire : Ah beh si.

M. MOINET : Mais pas du tout.

M. le Maire : Si, si, si, si.

M. MOINET : Pas du tout. Je dis que c'est un scandale. C'est un scandale que ça n'ait pas vu le jour.

M. le Maire : Eh bien vous le dites au porteur de projet. Pas à nous.

M. MOINET : C'est ce que je veux dire. Pour Blaye et pour le futur de Blaye, c'était phénoménal. Je suis déçu, c'est tout.

M. le Maire : La Ville de Blaye a été abusée, je dirais.

M. MOINET : Ça, c'est vous qui le dites. Moi, je ne connais pas le fond du dossier à ce point-là.

M. le Maire : Moi, je vous le dis.

DIAPO – Remplacement du sol du gymnase Robert Paul

Mme SANCHEZ : Vous mettez que la durée de vie du nouveau sol est estimée à 20 ans. Est-ce que vous êtes vraiment sûrs de ça ? Parce qu'aujourd'hui, il y a quand même encore des fuites et le nouveau sol s'abîme très vite.

M. le Maire : Si on peut faire 25 ans, nous ferons 25 ans. Quant aux fuites, elles sont en cours de réparation, c'est dû aux trappes, etc., enfin bon, je ne suis pas le technicien de l'affaire mais les services techniques et le DST sont sur cette problématique.

M. CARREAU : On suit l'affaire mais je ne pense pas qu'il y ait des usures prématurées.

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas, nous sommes très soucieux de l'état de nos équipements, Mme SANCHEZ. M. MOINET et après, nous continuons parce qu'il y a 60 diapos, on ne passe pas un quart d'heure par diapo, on se l'est dit.

M. MOINET : Je ne critique pas toujours, c'est une belle réalisation.

M. le Maire : Merci.

Mme SANCHEZ : Vous venez de dire que vous étiez très soucieux de l'état des équipements. Qu'en est-il de la tribune du foot ?

M. le Maire : Elle sera démolie. Je rappelle que cette tribune... Merci de poser cette question, Mme SANCHEZ, ça va me permettre aussi de donner un peu d'historique à toute l'équipe.

Mme SANCHEZ : Eh ben, super.

M. le Maire : Elle a été financée, il y a plus de 30 ans, par le Centre Leclerc, lorsque le club de foot était au zénith de sa performance sportive en termes de classement. Elle est usagée, elle est interdite au public et nous allons la démolir sans tarder de manière à ne faire courir aucun risque puisqu'elle est tout de même signalée « interdit d'accès » mais bon, peut-être que certaines personnes ne le respectent pas. Nous avons chiffré le renouvellement, c'est à plus de 100 000 €. Nous entretenons la ville avec les moyens qui nous sont alloués provenant de la taxe foncière, de la taxe d'habitation qui est désormais gelée à 2017, etc. Et nous n'avons pas augmenté la fiscalité depuis 2014. Nous n'allons, certainement, pas augmenter pour 2026, évidemment, la taxe foncière. Nous irons le plus loin possible sur cette trajectoire de gel de la fiscalité locale. Voilà, vous avez la réponse.

Mme SANCHEZ : Je suis quand même très surprise de voir qu'une construction en dur ne puisse pas durer plus de 30 ans. C'est quelque part la preuve d'un manque d'entretien flagrant.

M. le Maire : Ah, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Ah, ben oui. Excusez-moi, mais vous êtes aux manettes depuis 18 ans.

M. le Maire : On n'y arrivera jamais, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : C'est-à-dire la moitié de vie de cette tribune et elle tombe en ruine au bout de 30 ans. C'est assez impressionnant. Ça, c'est la première chose.

M. le Maire : Ecoutez, je n'ai pas envie de passer ma soirée à polémique avec vous. Parce que ça suffit depuis 2 heures.

Mme SANCHEZ : On ne va pas polémiquer, on va juste remettre l'église au milieu du village.

M. le Maire : On va aller plus vite, d'accord ? Arrêtez de raconter n'importe quoi.

Mme SANCHEZ : En attendant, vous n'avez pas entretenu cette tribune, elle tombe en ruine, le foot n'a pas de moyens. Et c'est quand même bien dommage.

M. le Maire : Allez, accusez, continuez...

Mme SANCHEZ : Oui, bien sûr, je continue.

M. le Maire : Allez, continuez, la démolition...Allez-y, allez-y...

Mme SANCHEZ : Franchement...

M. le Maire : Jusqu'à 2h du matin, continuez.

Mme SANCHEZ : D'autres parts, la démolition de cette tribune n'est pas au budget

M. le Maire : Merci, Madame.

Mme SANCHEZ : Elle n'est pas prévue, ni là, ni en 2026, je ne comprends pas.

M. le Maire : Merci, Madame. Cette tribune n'était pas en dur déjà, c'est une construction plutôt légère. On arrête là, c'est bon, ça suffit. On devrait avoir une prime de pénibilité.

Mme SANCHEZ : Vous êtes bien assez payé comme ça.

M. le Maire : Ça se voit que vous ne faites pas grand-chose pour l'intérêt public, vous. Vous ne savez même pas ce que c'est, vous, de militer pour l'intérêt général. Vous ne savez même pas ce que c'est. Même le bénévolat, vous ne savez même pas ce que c'est.

Mme SANCHEZ : Je vous mets au défi d'apporter des preuves de ce que vous avancez. Vous ne savez pas ce que je fais de mon temps.

M. le Maire : Par contre, pour nous harceler en permanence sur les conseils depuis 2 ans, là, vous êtes forte. Allez, on continue.

Mme SANCHEZ : Je fais mon travail d'opposition et je mets en évidence les manquements que vous accumulez depuis 18 ans.

M. le Maire : Allez, continuez...

DIAPO – Recettes réelles d'équipement

M. MOINET : Oui, parce que tant que ce n'est pas réalisé, on n'a pas la subvention ? Elle ne nous est pas versée ?

M. SABOURAUD : Exactement.

M. MOINET : Ok.

DIAPO – Les ratios de niveau

M. MOINET : J'avais repéré que la dette par habitant, là, avait descendu, certes, mais par rapport à la moyenne de la strate, dans mon idée, quand je vois que ça fait à peu près moins 20 % par rapport à la strate, est-ce que ça veut dire que c'est un manque d'ambition d'investissement ? Est-ce que c'est... Mais non, mais... Je dis pourquoi. Parce que vous faites toujours référence à... M. le Maire, vous faites toujours référence à cette strate.

M. le Maire : Nous avons changé de strate.

M. SABOURAUD : Oui, alors là, M. MOINET, vous comprenez bien que dans une strate où on est comparé avec des villes entre 5 000 et 10 000 habitants, la commune de Blaye est légèrement au-dessus de 5 000 habitants, donc la moyenne, ça va rester une moyenne, bien évidemment. Ce qu'on peut juste regarder sur ces ratios de niveaux, c'est déjà en fonction des années où on se situe. Après, la moyenne par rapport la strate, c'est toujours très difficile à analyser.

M. MOINET : Dans ce cas-là, il faudrait mettre une autre colonne avec la moyenne de la strate, la strate d'en dessous.

M. SABOURAUD : Oui, mais ça n'existe pas, M. MOINET. On pourrait toujours le demander au service.

M. MOINET : Vous n'avez pas ces chiffres-là ? On ne les a pas ?

M. le Maire : Ce n'est pas la règle.

M. SABOURAUD : Non, ça n'existe pas.

M. MOINET : Il y a bien une règle certainement.

M. SABOURAUD : Non, les strates elles sont définies.

M. le Maire : La DGFIP nous met dans cette strate, point. Ça ne se discute pas. Ce n'est pas nous qui décidons, c'est la DGFIP, c'est l'Etat.

M. MOINET : Non mais ne donnez pas l'argument parce qu'on est en bas de la strate.

M. le Maire : Oui mais avant nous étions sur la strate.

Mme SANCHEZ : Avant, vous donniez l'argument contraire.

M. le Maire : Nous disions que nous étions forts dans l'ancienne strate, donc nous avions des ratios supérieurs à la moyenne avant. Et on se faisait accuser du style « nous sommes surendettés », etc. En fait, on se fait toujours accuser.

M. MOINET : Mais non, je vous ai jamais accusé d'avoir trop investi, on n'investit pas donc...

M. le Maire : C'est ce que nous avons entendu les années précédentes quand nous étions sur la strate inférieure. Et maintenant, nous sommes dans la strate supérieure, mais nous sommes un petit entre les 5 000 et 10 000, nous sommes un petit. Avant, nous étions un grand, dans la strate des 2 500 à 5 000, avant ? 3 500 à 5 000, peut-être. Je ne sais plus.

M. MOINET : La DGF par habitant, du coup, elle est plus forte que la strate ? La ligne d'après la 6. Moi, j'ai du mal à comprendre, c'est tout. Mais expliquez-moi, après.

M. le Maire : Nous avons une petite bonification pour être centralité. C'est ce qui nous dope cette DGF. Mais ça ne va pas chercher loin. C'est loin de compenser.

M. MOINET : Par rapport à la strate, justement.

M. le Maire : Oui, mais écoutez, c'est loin de compenser les 50 €. Vous multipliez ça par 5 000 habitants, vous allez voir que c'est loin de compenser les frais réels.

M. MOINET : Non, mais du coup, ça me fait 28 %, moi. Donc ça me saute aux yeux. Voilà, c'est tout. C'est pour ça que je demande.

M. le Maire : Je vous donne l'explication.

M. MOINET : Ok, merci.

M. le Maire : Mais nous, on souhaiterait avoir plus de DGF pour être centralité, parce que nous assumons des charges de centralité pour le compte du bassin de vie, que nous n'avons pas. C'est pour cette raison que Mme Virginie GIROTTI a représenté la ville de Blaye au dernier congrès des Petites Villes Sous-Préfectures. C'est une association d'élus qui s'est créée il y a 3 ans, à peu près. Il s'est tenu, ce congrès, dans le Médoc, il y a quelques mois, et elle a fait partie d'ailleurs d'une délégation parisienne il y a environ un mois, un mois et demi, pour intervenir auprès des ministères et défendre l'idée de la bonification des DGF sur les petites villes de centralité, les petites sous-préfectures qui jouent un rôle et ce rôle a un coût. Il faut que ce soit reconnu au niveau des ministères, au niveau du gouvernement. Donc nous avons intégré le lobbying avec Mme GIROTTI. Nous avons adhéré à cette association il y a quelques temps.

M. MOINET : C'est surtout le rôle de nos représentants nationaux, ça.

M. le Maire : Oui, bien, écoutez, c'est aussi le rôle d'une association, elle a besoin de se créer, et plus on est rassemblé au sein de ce type d'association d'élus, mieux cela est. Ça ne coûte pas cher.

M. MOINET : Parce qu'aussi, là-dessus, je vois bien ce qu'on fait aussi pour les EPR, donc les associations....

M. le Maire : Voilà, c'est exactement la même chose.

M. MOINET : Je suis d'accord. Mais bon, il faut mettre tous les acteurs nationaux, députés et sénateurs, dans la boucle.

M. le Maire : Mais je suis d'accord avec vous.

M. MOINET : C'est d'abord eux qu'il faut interpeller.

M. le Maire : Mais je l'ai abordé avec quelques sénateurs, sénatrices, et d'ailleurs je remercie l'engagement de Virginie GIROTTI dans cette association nationale pour défendre les intérêts de la ville de Blaye.

DIAPO – Ratio de capacité de désendettement

M. MOINET : D'ailleurs, parce que j'explique le taux de presque 10, auquel on était passé en 2023, c'est ça ? Le taux de désendettement, pour revenir à 3 ou 4, là...j'ai du mal à voir depuis là...

M. le Maire : 2,47.

M. MOINET : Oui, maintenant mais, déjà, je ne vois pas comment, quel est le tour de passe-passe, comment on arrive de passer... si on a remboursé un emprunt et qu'on a repris un...

M. le Maire : Il n'y a pas de passe-passe.

M. MOINET : Ça ne justifie pas qu'on puisse passer de 9 ans, en gros, de remboursement de la dette à...

M. SABOURAUD : Alors 2023, pour rappel, épargne de gestion, 759 000. Donc à rapprocher au CFU de cette année, on est à 1,41 million. L'épargne brute était à 314 051 € et donc forcément, on avait une épargne nette de 72 654 €. Donc après, quand vous avez un encours de dette qui est à 2,888 millions €, pour passer de 314 051 à 2 883 735 €, il faut 9,18 années. C'est juste parce que vous avez une épargne brute qui était en 2023 au plus bas. C'est d'ailleurs pour ça que depuis 2023, il y a un travail important qui est fait sur les dépenses de fonctionnement pour essayer de retrouver cette capacité d'autofinancement.

M. MOINET : Oui, alors après, c'est bien. Par rapport à la strate, là aussi, on est très en dessous. Ça peut être considéré comme bien, moi je trouve que non, mais n'empêche que les finances sont correctes.

M. SABOURAUD : Qu'est-ce qu'il y a de pas bien, là-dedans ?

M. BROSSARD : C'est de ne pas s'endetter. M. MOINET, il veut toujours qu'on s'endette.

M. MOINET : Investir c'est pas forcément s'endetter.

M. BROSSARD : Là, on parle de l'endettement

M. MOINET : Quand on fait un peu de business, on s'aperçoit qu'il faut investir des fois pour gagner. Bon. Je trouve qu'on n'investit pas assez. Ça, depuis tout le temps, je vous l'ai dit, donc c'est pas une nouveauté, mais autrement, Ok. Merci pour le renseignement entre les 8 ou les 9,18, ça, et les 3. J'avais pas saisi.

DIAPO – Principaux investissements prévisionnels 2026 hors Autorisations de programme

M. MOINET : Sur les 68 000 €, c'est pour toute la partie derrière la pharmacie jusqu'à... ?

M. le Maire : Oui, c'est la seconde partie qui n'a pas été traitée.

M. MOINET : D'accord, merci.

Mme SANCHEZ : Une valise pour véhicule et une servante de mécanicien. On a un mécanicien ?

M. le Maire : Oui.

Mme SANCHEZ : Ok, merci.

DIAPO – Montant des Autorisations de Programme – Crédits de paiements 2026

Mme SANCHEZ : Je vois toujours pas le budget de démolition de la tribune du foot.

M. le Maire : On le fera en régie, prochainement.

Mme SANCHEZ : Oui, d'accord, mais les débris, tout ça, ça a un coût pour les recycler ? Vous allez les enfouir ? Sous le terrain de foot ? Non mais je sais pas, c'est un budget, c'est un coût ? C'est où ?

M. le Maire : On va continuer.

Mme SANCHEZ : Ah ben voilà.

DIAPO – Construction de vestiaires sportifs au stade Delord

M. MOINET : Donc là, on parle de 4 vestiaires, 2 vestiaires arbitres, une infirmerie, un local poubelles, pour une autorisation de programme de 950 000 €. C'est ça ? Ok ? On est d'accord là-dessus ?

M. SABOURAUD : Oui, oui, on est d'accord.

M. MOINET : Ok, merci.

DIAPO – Rénovation de l'éclairage public

M. MOINET : Ce n'est pas d'Abadie d'ailleurs, c'est Abadié parce que comme c'est mon beau père, je m'en souviens bien comment il s'appelait.

M. SABOURAUD : Merci pour la précision.

Mme SANCHEZ : Sur l'éclairage public, je souhaite rappeler que je suis contre les coupures de nuit qui vont à l'encontre des instructions du ministère de l'Intérieur. Et comme vous allez encore dire que je raconte n'importe quoi et que j'invente des choses, je vous invite à consulter le journal officiel du Sénat du 1^{er} octobre 2015 qui précise que, je cite, ouvrez les guillemets, « l'éclairage public ne saurait être supprimé sur l'ensemble du territoire de la Commune et qu'il appartient aux maires de chercher un juste équilibre ». À Blaye, comme d'habitude, vous avez adopté une mesure à l'emporte-pièce, on éteint tout.

M. le Maire : Merci, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : Cela étant dit, je n'ai pas terminé, je ne vois nulle part dans ce budget le remplacement des poteaux du foot. Ah, on parle encore du foot. J'ai appris avec surprise leur dépose en urgence, en pleine saison, alors que le problème est connu depuis un bon moment. Pourquoi ne pas avoir anticipé et géré cela durant l'été ? En lieu et place, vous avez laissé pourrir la situation sans prévoir en plus de plan B. Cette gestion déplorable va priver de sport 200 gamins durant 3 mois minimum, sans compter le démontage des poteaux au tarif week-end. L'urgence était telle que la dépose ne pouvait attendre lundi matin. C'est une question. Avez-vous fait tester les aiguilles pour vous assurer que ce sont bien les plots béton qui sont en cause ? Une autre question. Avez-vous fait contrôler les autres poteaux ou est-ce qu'on remet ça l'année prochaine ? Encore une question. Et que faites-vous en attendant que les équipements soient réinstallés ? Vous laissez tout le monde à la maison, y compris un salarié au chômage ? C'est encore une question.

M. le Maire : Je commence à être fatigué par votre désinvolture et je commence à en avoir ras le bol de me faire traiter comme si j'étais une tête de turc ce soir. Donc vous allez vous calmer. Vos accusations permanentes, infondées, sont insupportables. Franchement, j'en ai ras le bol de votre comportement. Je n'ai jamais eu dans cette Assemblée, depuis 1995, une attitude aussi désinvoltée. C'est insupportable. Donc je ne répondrai à aucune question.

Mme SANCHEZ : Ce qui est insupportable, Monsieur, c'est 200 gamins qui sont sur le carreau.

M. le Maire : Madame, nous arrêtons.

Mme SANCHEZ : C'est ça qui est insupportable.

M. CARREAU : Ce n'est pas vrai.

M. le Maire : Nous arrêtons parce que j'en ai ras-le-bol d'être harcelé ce soir. Donc ça suffit maintenant les histoires de harcèlement. M. SABOURAUD, on continue. Je m'élève en faux contre tout ce que vous venez de dire. C'est en cours de traitement. Ça se voit que vous ne foutez rien pour l'intérêt général, une fois de plus, madame.

Mme SANCHEZ : Ben voyons. Vous ne connaissez pas ma vie, Monsieur. Vous ne savez pas ce que je fais et ce que je fais pour les associations.

M. le Maire : C'est bon. J'en ai ras-le-bol.

Mme SANCHEZ : Cependant, c'est une vérité. Ce sont des questions qui vous sont posées sur le budget.

M. le Maire : Je ne répondrai à rien.

Mme SANCHEZ : À ce moment-là, on va...

M. le Maire : Vous avez épuisé votre temps de parole ce soir. Et vous m'avez épuisé également.

Mme SANCHEZ : Ben ça, c'est votre problème.

M. le Maire : Et c'est du harcèlement permanent.

Mme SANCHEZ : Ben prenez du Topset, ça ira mieux après.

M. le Maire : J'en ai assez. Ça suffit. On arrête. On arrête les histoires. D'accord ? Ricanez.

Mme SANCHEZ : Je voterai contre le DOB.

M. le Maire : Ricanez une fois de plus.

Mme SANCHEZ : Il n'y a pas eu de débat. Puisque vous ne répondez pas, il n'y a pas de débat.

M. le Maire : Allez. On arrête. Vous faites ce que vous voulez, vous dites ce que vous voulez sur moi et notre équipe, je n'en ai rien à faire. Mais je ne supporterai plus ce harcèlement permanent et ces attaques désinvoltes, avec aucun respect. Ça fait deux ans que ça dure. Donc je dis stop ce soir. Voilà. Vous n'aurez plus rien de ma part. D'abord, ça ne sert strictement à rien les échanges avec vous, et vous ricanez en plus dans votre petit coin, là.

Mme SANCHEZ : C'est votre mauvaise foi qui me fait ricaner, Monsieur.

M. le Maire : C'est de l'insolence permanente. Allez, on arrête.

Mme SANCHEZ : C'est votre mauvaise foi. Vous avez mis 200 gamins sur le carreau, c'est inadmissible.

M. le Maire : Allez, continuez de m'insulter. Continuez à m'insulter.

M. CARREAU : On va en discuter tout à l'heure. Venez me voir à la fin du conseil, je vous expliquerai. Je vous expliquerai, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : On en discute pendant le conseil.

M. le Maire : On arrête, Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : On en discute pendant le conseil.

M. le Maire : On arrête je vous ai dit, d'accord ?

Mme SANCHEZ : On en discute pendant le conseil. Ça fait partie du débat.

M. le Maire : On arrête, Mme SANCHEZ. Vous avez compris ce que je viens de dire ? On arrête.

Mme SANCHEZ : Je ne suis ni votre femme, ni votre chien, vous me parlez sur autre ton, svp.

M. BROSSARD : Mais c'est vous qui parlez mal, Mme SANCHEZ, tout le temps. Vous ne savez pas parler avec apaisement.

Mme SANCHEZ : Non, non.

M. le Maire : On arrête, ça suffit. Un peu de calme. M. SABOURAUD, jusqu'à la fin.

DIAPO – Prospective de seuils intermédiaires de gestion et du besoin de financement

M. MOINET : Faire des prospectives, bravo, quand même, il faut avoir de l'espoir quand on voit effectivement la situation au niveau français où, à l'heure actuelle, on ne sait même pas si on aura un budget pour 2026, oui, effectivement, il faut être très prudent, comme vous l'avez dit, parce que, certainement, ces chiffres ne représenteront peut-être rien, d'ailleurs. Mais bon, je prends acte, c'est que c'est une prospective assez gérée en bon père de famille, quoi.

M. SABOURAUD : De toute façon, on n'aura pas le choix.

M. MOINET : Non, mais je veux dire, ce sont des chiffres, mais... On a beau être autant optimiste ou pessimiste qu'on veut, j'appelle ça du bidon puisqu'on n'a même pas encore de budget pour 2026 au niveau de l'État, alors pensez bien que les dotations, les remboursements...

M. SABOURAUD : Ça fait partie du débat et de toute façon, un budget, on en aura toujours un.

M. MOINET : Voilà, effectivement, oui, oui, je sais, c'est tout à votre honneur de présenter des chiffres, mais voilà.

M. le Maire : Il y aura toujours un budget.

M. MOINET : Oui, celui de l'an dernier.

DIAPO – Structure de la dette

M. MOINET : Ça aurait été plus clair quand même si vous aviez pu mettre la date à laquelle on a souscrit les emprunts parce que je n'ai pas trouvé en fait. On voit quand est-ce qu'on finit, bon, c'est ce qui nous intéresse en fait.

M. SABOURAUD : De toute façon, sans se tromper, je pense qu'on peut dire que les emprunts sont entre 15 et 20 ans, à peu de choses près.

M. MOINET : 15-20, max ? Il n'y a pas de...

M. SABOURAUD : Non, il n'y a pas au-delà. Il peut y avoir peut-être des petits emprunts sur 10 ans, mais en général, on est sur 15 et 20.

M. le Maire : Hormis le cinéma.

M. SABOURAUD : Hormis le cinéma.

M. MOINET : Oui, le cinéma, c'était sur 25 ans ?

M. SABOURAUD : Oui.

M. MOINET : Et lui, on termine en... On a encore du temps devant pour le cinéma, je crois ?

M. SABOURAUD : Oui.

M. MOINET : On verra ça, peut-être.

DIAPO – Projection du ratio de capacité de désendettement (2025-2029)

M. MOINET : Oui, ce que j'appelle trop raisonnable, moi.

M. SABOURAUD : On ne va pas épiloguer. On vient de regarder ensemble la prospective sur 2029. Je vous explique que, potentiellement, ça peut se dégrader, qu'il faut rester prudent. Je vous montre ça en vous disant que là, on arrive à faire vivre le truc en restant raisonnable. Si vous me dites maintenant qu'on rajoute de l'emprunt, on peut rajouter de l'emprunt.

M. MOINET : Non, c'est plus que raisonnable.

M. SABOURAUD : Peut-être qu'on finira dans le journal dans 2-3 ans, comme le Département aujourd'hui. Après, je ne sais pas quoi vous dire, mais le but, ce n'est pas ça.

M. MOINET : Non, je pense que quand même la Ville de Blaye gère mieux ses finances que le Département.

M. BROSSARD : Merci.

M. MOINET : C'est certainement parce qu'il y a une opposition derrière qui y veille. Elle est bien placée, celle-là.

M. le Maire : Ça fait du bien de rire aussi, un peu.

DIAPO – Structure de la dette

M. MOINET : Et puis, M. SABOURAUD, quand on récupérera les 1 443 €, ...

M. SABOURAUD : Oui, oui, éventuellement.

M. MOINET : ...quand on recouvrera de la dette de 2019, ça nous fera un peu d'argent.

M. SABOURAUD : Exactement.

DIAPO – Budget annexe du cinéma M4

Mme SANCHEZ : On est bien d'accord que la subvention d'équilibre, c'est le budget principal de la mairie qui la verse au budget annexe du cinéma ?

M. SABOURAUD : Oui

Mme SANCHEZ : Merci.

M. MOINET : Comme tous les ans depuis 2013, c'est ça ?

M. SABOURAUD : C'est exactement ça.

M. le Maire : 2014.

DIAPO – Evolution des dépenses et recettes de 2021 à 2025

M. MOINET : « Investissement dépenses », c'est quoi ça encore ? Pourquoi on a encore des dépenses d'investissement ?

M. BROSSARD : C'est de l'emprunt.

M. MOINET : Ok.

M. BROSSARD : Et la subvention d'équilibre, elle est en recettes d'investissement.

M. SABOURAUD : C'était comme l'année dernière en fait, comme l'année d'avant et comme 2022.

Fin du diaporama

M. le Maire : Merci Fabrice.

M. SABOURAUD : Alors avant de conclure, je vais juste remercier quand même les services. Comme le disait tout à l'heure M. MOINET, le budget a été avancé, le DOB a été avancé d'un mois, ce qui veut dire que derrière, les services ont dû se mettre en capacité pour faire en sorte que ce DOB soit prêt plus rapidement que prévu. Donc merci au DGS, M. Faure, à Mme SALVARESI, que je vois au fond, et à son service pour cet excellent travail.

M. MOINET : Merci. Je tenais aussi à remercier M. SABOURAUD parce que c'est un gros travail, je sais, surtout quand on est perturbé par des questions qui, des fois, durent. Voilà. Non, mais les questions au fil de l'eau, c'est important quand même pour la compréhension de tout le monde et probablement de nos internautes et du public, mais c'est très, très difficile à répondre en live. C'est pour ça que je tenais à vous remercier.

M. le Maire : Merci pour ces bons propos, M. MOINET.

Mme SANCHEZ : Juste pour revenir sur la dette de 16 000 € pour le cinéma, qu'est-ce que vous avez prévu de faire ? Vous dénoncez le contrat ? Point d'interrogation.

M. le Maire : Nous avons une procédure en cours. Eh bien, écoutez, après ce ROB et ce conseil, j'avoue, particulièrement épuisant, je souhaiterais beaucoup plus de sérénité, mais ça ne dépend pas que de moi. Mais je remercie tous les membres qui ont participé à ce conseil, qui ont été sereins et qui ont contribué à la sérénité. Bonne fin de soirée et bonnes fêtes à vous. On se retrouve le 20 janvier. Et merci, Fabrice, pour ton travail de grande qualité avec les services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
21h08.

Ce procès-verbal pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.

Blaye, le **27 JAN. 2026**

La Secrétaire de Séance,
Sophie PAIN GOJOSSE



Le Maire,
Denis BALDÈS

